



L'UTP PORTE LA VOIX DU TRANSPORT URBAIN ET FERROVIAIRE

Organisation professionnelle des transports publics urbains et ferroviaires, l'UTP porte la voix des acteurs de la mobilité durable. Elle soutient les projets au service de la qualité de vie des citoyens, en partenariat avec les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les organisations syndicales.

P. 4 LES MISSIONS DE L'UTP ET SES MEMBRES

P. 6 INTERVIEW CROISÉE DU PRÉSIDENT THIERRY MALLET ET DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL CLAUDE FAUCHER

P. 10 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

P. 12 UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

P. 14 L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

P. 16 COMMISSION AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES

P. 18 COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

P. 20 COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

P. 22 COMMISSION LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES

P. 24 COMMISSION NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN

P. 26 COMMISSION SÛRETÉ ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

P. 28 COMMISSION SYSTÈME FERROVIAIRE

P. 30 COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

P. 32 LES TEMPS FORTS

P. 54 LES RÉSULTATS FINANCIERS

P. 58 LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

4521 abonnés au compte Twitter de l'UTP au 31 décembre 2019, soit +16% sur un an

8 Commissions, dont une créée en 2019 : commission Sureté et Lutte contre la fraude

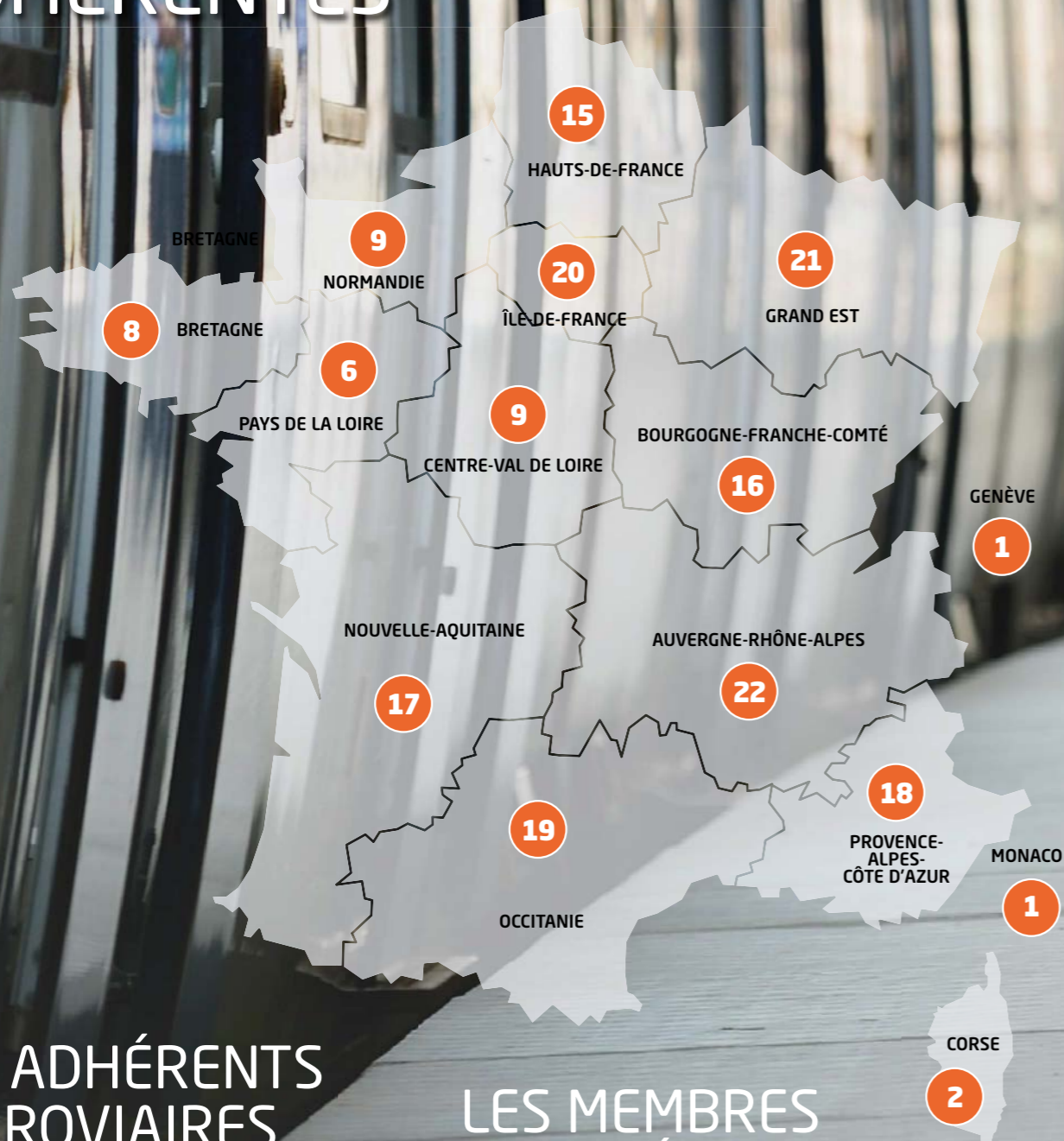
+ de 300 experts désignés par les entreprises adhérentes agissent au sein des groupes de travail et des Commissions de l'UTP

3 des adhérents de l'UTP figurent parmi les 5 leaders mondiaux du transport urbain

3235 réponses aux questions des adhérents de 2015 à 2019

260 000 salariés travaillent dans les réseaux de transport public urbain et les entreprises de la branche ferroviaire membres de l'UTP

LES ENTREPRISES DE TRANSPORT URBAIN ADHÉRENTES



LES ADHÉRENTS FERROVIAIRES

Agenia, Arriva, CFTA, Colas Rail, Euro Cargo Rail, Europorte, Eurostar, groupe RATP, Keolis, LISEA, Objectif OFP, RRT PACA, SNCF, SNCF Fret, SNCF Gares & Connexions, SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, Thalys International, Thello, Transdev, Transdev Rail Bretagne, VFLI

LES MEMBRES ASSOCIÉS ET PARTENAIRES

L'UTP compte près de 38 membres associés et partenaires, dont la liste figure sur le site de l'UTP : www.utp.fr

NOS MISSIONS

REPRÉSENTER les adhérents et défendre leurs intérêts en France et en Europe. BÂTIR la concertation et promouvoir un dialogue social moderne. VALORISER les savoir-faire et ENCOURAGER l'activité à l'international. IRRIGUER la réflexion et ANTICIPER les besoins de mobilité durable. DÉCRYPTER le marché et EXPLIQUER les enjeux du secteur.

Loi d'orientation des mobilités, suites de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, construction de la convention collective ferroviaire, négociations sociales dans le transport urbain... : **Thierry Mallet, président, et Claude Faucher, délégué général de l'UTP, reviennent sur les grands dossiers traités en 2019.** Ils évoquent les travaux à venir dans les prochains mois.

« La loi d'orientation des mobilités ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire de la mobilité des Français. »

THIERRY MALLET



THIERRY MALLET, président de l'UTP

Quels grands sujets ont particulièrement mobilisé l'UTP en 2019 ?

THIERRY MALLET : L'année 2019 a été marquée par des évolutions importantes pour nos professions avec la loi d'orientation des mobilités promulguée le 24 décembre 2019 et les suites de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire en France. Au niveau européen, les discussions ont concerné le règlement sur les droits des passagers ferroviaires, la directive « PSI » (Public Service Information), la proposition de directive libéralisant les transports longue distance par autocar et la révision de la directive « Véhicules propres ».

CLAUDE FAUCHER : Les quatre chantiers prioritaires de l'UTP en 2019 étaient et demeurent :

1. Finaliser la convention collective ferroviaire et mettre en œuvre l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs en France ;
2. Accompagner et mettre en œuvre la loi d'orientation des mobilités ;
3. Consolider et renforcer le modèle économique du transport public ;
4. Valoriser et développer l'attractivité de nos métiers. Nous traitons de sujets qui nécessitent du temps, parfois beaucoup de temps, pour aboutir.

L'UTP s'est fortement impliquée dans l'élaboration de la loi d'orientation des mobilités promulguée le 24 décembre 2019, pourquoi ce texte est-il si important ?

T. M. : Cette loi ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire de la mobilité des Français car elle porte sur

la programmation des investissements, la couverture intégrale du territoire par des autorités organisatrices, les compétences des autorités organisatrices étendues aux nouvelles mobilités et leur régulation, les conditions d'ouverture des données de mobilité, le développement des mobilités propres et actives et les conditions d'ouverture à la concurrence des services routiers en Île-de-France. Tout au long de l'année, l'UTP a accompagné les travaux du Parlement en vue de l'adoption de cette loi. Cette loi appelle de nombreux textes d'application, ordonnances, décrets, arrêtés qui continueront à nous mobiliser.

C. F. : La loi d'orientation des mobilités intègre des dispositions concernant les modalités sociales de l'ouverture à la concurrence des services routiers en Île-de-France. Ces modalités devront être précisées par des textes d'application, à l'élaboration desquels nous espérons être convenablement associés. S'agissant spécifiquement des réseaux Optile, des négociations collectives devront par ailleurs être engagées, tant au niveau de la convention collective des transports urbains que de la convention collective du transport routier et des activités auxiliaires de transport, pour préciser le cadre du transfert obligatoire des personnels dans le cas où ne s'appliqueraient pas les dispositions de l'article L1224-1 du code du travail.

Peut-on dire que 2019 aura été l'année du social ?

T. M. : Chaque année est l'année du social ! En qualité de syndicat d'employeurs, notre mission première consiste à négocier les conventions collectives avec les organisations syndicales représentatives de deux branches : les réseaux de transport public urbain de voyageurs (hors RATP) et la branche ferroviaire, branches qui emploient plus de 200 000 salariés. 2019 a été marquée par un dialogue social particulièrement intense. Tout d'abord, l'UTP a activement participé à la création de l'OPCO Mobilités, aux côtés de la régie RATP et de nombreuses autres branches de la mobilité, notamment les transports

routiers et activités auxiliaires de transport, les services de l'automobile, la manutention ferroviaire et travaux connexes.

C. F. : Dans la branche des réseaux de transport public urbain, trois accords ont été signés en 2019 : sur l'évolution des minima conventionnels, la répartition



CLAUDE FAUCHER, délégué général

« Chaque jour, la fraude représente un manque à gagner de près de deux millions d'euros pour les autorités organisatrices et les opérateurs de transport. » **CLAUDE FAUCHER**

« L'UTP remercie les forces vives de nos entreprises pour l'engagement, le sens des responsabilités et le professionnalisme dont elles ont su faire preuve pendant la crise sanitaire inédite du Covid-19. » THIERRY MALLET

des fonds alloués au financement du dialogue social de branche et la mise en œuvre du dispositif Pro A. Dans la branche ferroviaire, un accord relatif à la transformation de la Commission mixte paritaire en Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) a été signé.

Comment avance la construction de la convention collective ferroviaire ?

C. F. : Depuis décembre 2013, l'UTP et les organisations syndicales dialoguent de manière intense pour construire la convention collective de la branche ferroviaire. Leurs travaux ont permis d'aboutir à plusieurs accords sur le champ d'application, les dispositions générales, le contrat de travail et l'organisation du travail, la formation professionnelle et la désignation de l'OPCO. Il y a plus de deux ans, nous avons engagé des négociations pour finaliser le projet d'accord relatif au volet « Classifications et rémunérations ». Nous avons aussi finalisé les négociations de l'accord relatif à la mise en œuvre du dispositif Pro A dans la branche. Malheureusement, nous n'avons pas abouti à une signature valide...

T. M. : Signé par l'UNSA et la CFDT, le projet d'accord sur ce volet « Classifications et rémunérations » a rencontré l'opposition de FO Cheminots, CGT Cheminots et SUD-Rail. Nous avons pris acte de cette situation, et nous étudions les différents scénarios envisageables en lien avec toutes les parties prenantes. Ce volet constitue un pilier majeur de la future convention collective : il détermine le socle commun des rémunérations des salariés de l'ensemble des entreprises de la branche.

Quel est le programme des négociations sociales à venir ?

C. F. : Concernant le transport urbain, nous poursuivons les négociations relatives à la mise en place d'un

dispositif de prévoyance pour les personnels autres que de conduite, inaptes non invalides et envisageons de renégocier les dispositions relatives aux classifications et rémunérations.

Dans le ferroviaire, les négociations vont se poursuivre sur les deux derniers volets de la convention collective nationale de la branche ferroviaire : « Prévoyance » et « Droit syndical » ainsi que sur l'accord sur les « garanties sociales autres que celles prévues par la loi » comme l'indique la loi pour un nouveau pacte ferroviaire.

T. M. : L'UTP a confiance dans la capacité d'engagement et le sens des responsabilités des organisations syndicales représentatives pour construire le futur cadre social de la branche ferroviaire. Tout en assurant un haut niveau de garantie pour les salariés et un haut niveau de sécurité ferroviaire, ce cadre social doit permettre à chaque entreprise de développer, *via* le dialogue social et dans le respect de ce cadre commun, son propre modèle social en fonction de ses caractéristiques, de ses activités (voyageurs, fret, gestionnaires d'infrastructures) et des spécificités des territoires desservis.

Au-delà du social, quels autres dossiers majeurs ont été traités par l'UTP en 2019 ?

T. M. : Cette année, trois dossiers nous ont particulièrement mobilisés : la plateforme de vérification des adresses de contrevenants prévue par la loi Savary-Le Roux du 22 mars 2016, les enjeux du véhicule autonome et le modèle économique du transport public. Concernant la mise en œuvre de la plateforme de vérification des adresses de contrevenants prévue à l'article 18 de la loi Savary-Le Roux, le projet de décret soumis au Conseil d'État a reçu un avis défavorable au regard notamment d'insuffisances de la loi. Nous attendons la décision des pouvoirs publics sur les suites à donner à ce dossier.

C. F. : Alors même que nous travaillons depuis bientôt quatre ans sur ce projet. Que de temps et d'énergie perdus alors que, chaque jour, la fraude représente un manque à gagner de près de deux millions d'euros pour les autorités organisatrices et les opérateurs de transport.

T. M. : Concernant le véhicule autonome et ses enjeux, l'UTP participe activement à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le déploiement du véhicule automatisé, portée par Anne-Marie Idrac, haute responsable de ce dossier auprès du gouvernement.

C. F. : L'UTP a poursuivi ses travaux sur ce sujet, participant à l'organisation du colloque « Regards croisés sur les véhicules autonomes » et a adopté une nouvelle position « Acceptabilité du véhicule autonome partagé : les conditions de la réussite ».

T. M. : L'UTP reste très vigilante sur l'évolution du modèle économique du transport public urbain. Pendant près de vingt ans, le ratio recettes/dépenses s'est dégradé, remettant en cause un modèle économique fondé sur une répartition équilibrée de la contribution des voyageurs, des employeurs *via* la fiscalité locale. En 2017, pour la troisième année consécutive, nous avons observé un léger redressement du ratio R/D. Mais, nos professions ont subi de plein fouet la crise sanitaire liée au Covid-19 et cette crise aura de impacts importants sur notre économie à court et moyen termes.

C. F. : En 2019, nous avons produit une note réaffirmant que la gratuité totale n'est pas une réponse adéquate aux objectifs de développement durable affichés par ceux qui en font la promotion. Cette note vient étoffer la position commune adoptée par l'UTP et la FNAUT en janvier 2014.

La crise sanitaire inédite due au Covid-19 a complètement bouleversé l'activité ces dernières semaines ?

C. F. : À l'instar des pouvoirs publics et des autorités sanitaires, nous avons exhorté tous les citoyens à adopter les gestes « barrières » pour lutter contre le virus. De nombreux salariés de différents secteurs d'activité ont continué de travailler sur le terrain pour permettre au pays de rester debout. Les transports publics se sont adaptés pour permettre aux personnels soignants et à tous ceux dont la mission professionnelle ne peut s'interrompre de rejoindre leur poste de travail.

T. M. : Pendant le confinement sanitaire, nos entreprises avaient une priorité : la protection des salariés, des voyageurs et des tiers. Elles ont pris les mesures nécessaires pour limiter la propagation du virus : nettoyage désinfectant quotidien des véhicules, montée par les portes arrière des bus, suspension de la vente des titres de transport à bord, adaptation du niveau de service aux besoins des populations desservies. Les forces vives de nos entreprises - conducteurs, techniciens de maintenance des matériels et des infrastructures, agents de sûreté et de sécurité, équipes au contact des voyageurs, équipes de nettoyage, aiguilleurs, horairistes, personnels des postes de commandement centralisés, managers opérationnels -, tous se sont investis pour assurer un service indispensable à la nation. L'UTP les remercie pour l'engagement, le sens des responsabilités et le professionnalisme dont ils ont su faire preuve pendant cette crise sanitaire inédite. Nous restons à l'écoute des recommandations des autorités sanitaires pour toujours adapter au mieux nos pratiques. ✂

« Les transports publics se sont adaptés pour permettre aux personnels soignants et à tous ceux dont la mission professionnelle ne peut s'interrompre de rejoindre leur poste de travail. »

CLAUDE FAUCHER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 14 MAI 2020



LE PRÉSIDENT

THIERRY MALLET
Président-directeur général,
Transdev



PIERRE IZARD
Directeur général délégué
Système et Technologies
ferroviaires, **SNCF**



MARIE-CLAUDE DUPUIS
Directrice Stratégie,
Innovation et
Développement,
groupe **RATP**

LES VICE-PRÉSIDENTS



FRÉDÉRIC BAVEREZ
Directeur exécutif
groupe France, **Keolis**
et président-directeur
général, **Effia**



MARC DELAYER
Directeur général,
Transports Publics du
Choletais, **AGIR**

LES ADMINISTRATEURS

AVRIL 2020



JEAN AGULHON
Directeur général adjoint
en charge des Ressources
humaines, groupe **RATP**



BRUNO DANET
Directeur exécutif groupe,
Ressources humaines,
Keolis



BÉNÉDICTE NEUMAGER
Directrice Réseaux
et Territoires,
Transdev France



HERVÉ BECCARIA
Directeur général délégué,
RTM Marseille, **AGIR**



GOTTFRIED EYMER
Président-directeur général,
Euro Cargo Rail



FRANÇOIS NOGUÉ
Directeur des
Ressources humaines,
groupe **SNCF**



MICHEL BOUDOSSIER
Directeur général adjoint
Corporate, **Getlink**



ÉLIE FRANC
Directeur général,
Vectalia France



SERGE REYNAUD
Directeur de la
Business Unit France/Suisse,
RATP Dev



MATTHIEU CHABANEL
Directeur général délégué
Projets et Performance
industrielle, **SNCF Réseau**



ÉDOUARD HÉNAUT
Directeur général France,
Transdev



CLAUDE STEINMETZ
Directeur ferroviaire France,
Transdev



SYLVIE CHARLES
Directrice Transilien,
SNCF Voyageurs



FRANK LACROIX
Directeur général adjoint
Territoires,
SNCF Voyageurs



CLÉMENT DE VILLEPIN
Directeur des
Ressources humaines,
groupe **Transdev**



DAVID CRONENBERGER
Directeur général,
Régie des Transports
Communautaires Rochelais,
AGIR



ANNE LIEURE
Directrice des Relations
institutionnelles,
Keolis



JACQUES DAMAS
Directeur Exécutif Groupe
Sécurité, Sûreté et
Environnement, **Keolis**



PATRICE LOVISA
Directeur du département
Bus, groupe **RATP**



EN SAVOIR PLUS
EN CLIQUANT
OU EN SCANNANT
CI-DESSUS
www.UTP.FR

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



En 2019 et début 2020, les quatre départements de l'UTP se sont à la fois étoffés et enrichis de nouveaux profils. De mars 2019 à mars 2020, **sept experts ont ainsi rejoint l'UTP.**

Au sein du département des Affaires sociales, Valérie Molandrino est arrivée comme responsable du pôle social transport urbain et sûreté. Cécilia Vaury a rejoint ce même département en avril 2019 en qualité de chargée de mission, pour les questions de l'ouverture à la concurrence du transport urbain. Depuis septembre 2019, Laura Sangarin, alternante en communication, seconde Nadia Mouri pour le développement de Futur en Train, l'association de promotion des métiers du secteur ferroviaire. Stéphanie Lopes d'Azevedo, chargée de mission, a été nommée directrice du département des Affaires économiques et techniques, département qui a accueilli Hugo Salmon, en janvier 2020, au poste de chargé de mission Économie de la mobilité. Au sein du département Législation et Affaires européennes, Marine Le Chapalain a été recrutée en mars 2020, en qualité de chargée de mission. Lucie Malarme a rejoint en novembre 2019 le département des Affaires financières et générales, en qualité d'assistante administrative et ressources humaines. Enfin, Rachel Rassat a rejoint, également en novembre 2019, le département Valorisation et Communication en tant qu'assistante et, à ce titre, élabore la revue de presse quotidienne de l'UTP.



L'ÉQUIPE UTP AU 30 AVRIL 2020

1. Nadia Mouri, chargée de mission Futur en Train **2.** Inès Ben Abdallah, chargée d'études juridiques Social urbain **3.** Hubert Richard, chargé de mission Économie et Nouvelles mobilités **4.** Valérie Beaudouin, directrice du département Législation et Affaires européennes **5.** Louis-Nicolas Doumet, chargé de mission Communication **6.** Véronique Theroux, assistante du département AET **7.** Cécilia Vaury, chargée de mission **8.** Justine Lassansaa, chargée de mission Social ferroviaire **9.** Laurence Dourlen, assistante du département LAE **10.** Alice Laffaille, chargée d'études juridiques Social ferroviaire **11.** Claude Faucher, Délégué général **12.** Soazig Sarazain, directrice du département des Affaires sociales **13.** Stéphanie Jégu, chargée de mission Technique urbain **14.** Inès Ferreira, chargée de mission Social urbain **15.** Béatrice Simard, directrice des Affaires financières et générales **16.** Hugo Salmon, chargé de mission Économie de la mobilité **17.** Virginie Billet, assistante de direction auprès du délégué général **18.** Nelson de Pessemier, chargé de Relations institutionnelles **19.** Céline Meunier, assistante du département Social **20.** Karine Maubert, chargée de mission Juridique ferroviaire **21.** Marie-Line Vincent-Lambert, assistante du département AET **22.** Laura Sangarin, alternante, assistante en Communication Futur en Train **23.** Canisius Gassa, chargé de mission Technique ferroviaire **24.** Roxane Blondin, assistante de direction **25.** Marine Le Chapalain, chargée de mission **26.** Dominique Fèvre, directrice du département Valorisation & Communication **27.** Valérie Molandrino, chargée du pôle Social Transport urbain et sûreté **28.** Stéphanie Lopes d'Azevedo, directrice du département Affaires économiques et techniques **29.** Cécile Brou, comptable **30.** Lucie Malarme, assistante chargée des Ressources humaines **31.** Victorin Tchiyoko, employé polyvalent **32.** Ahlam Karam, chargée de mission Social ferroviaire **33.** Rachel Rassat, assistante du département Valorisation & Communication **34.** Catherine Boulay, assistante de direction auprès du délégué général **35.** Sigrid Claviéras, chargée de mission Techniques ferroviaires et ITS.

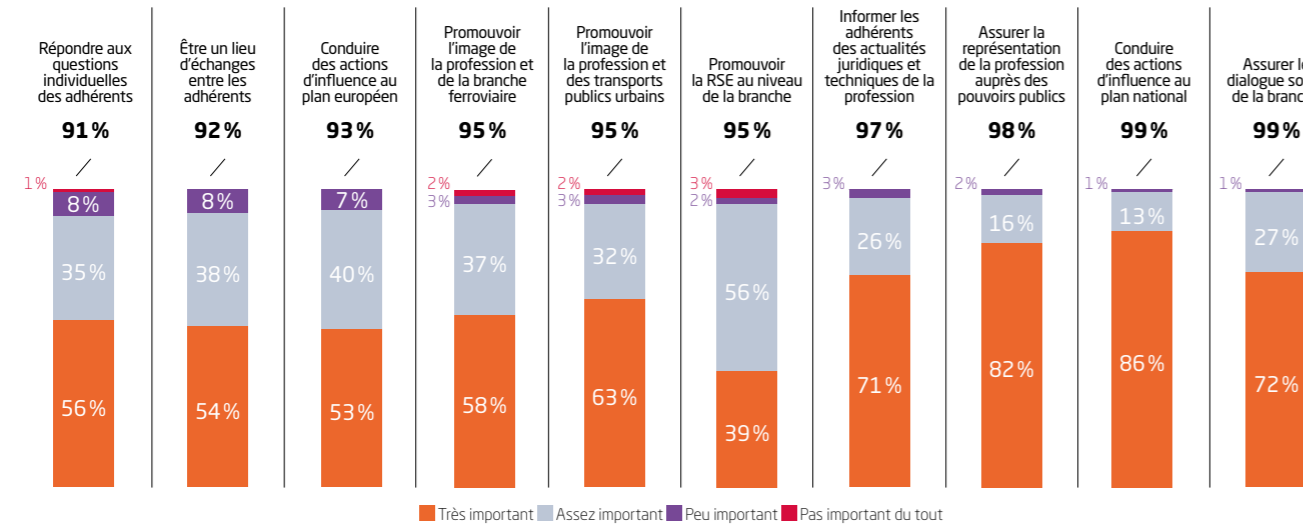
L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

En avril 2020, l'UTP a obtenu la **certification Quali'OP...** pour la 12^e année consécutive. Cette certification, qui atteste d'engagements de services concrets et mesurables propres aux organisations professionnelles, passe notamment par une enquête annuelle auprès des adhérents. **Évaluée au niveau «Exemplaire» depuis 2018** sur une gradation de quatre échelons (initial, progression, confirmé et exemplaire) pour sa démarche de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), l'UTP a intégré cet item dans son enquête et est **salué par 95 % des adhérents**.

IMPORTANCE DES ACTIVITÉS DE L'UTP - 2019

95 % DES ADHÉRENTS ESTIMENT QUE LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DE L'UTP SONT IMPORTANTES

Selon les adhérents, « Assurer le dialogue social de la branche » et « Promouvoir la RSE » sont de plus en plus importants et gagnent trois points sur l'édition précédente. La conduite des actions d'influence sur le plan national (99%) reste d'une importance majeure pour les adhérents, ainsi que la représentation de la profession auprès des pouvoirs publics (98%).

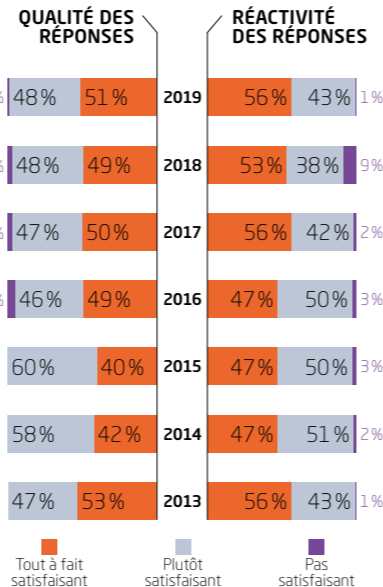
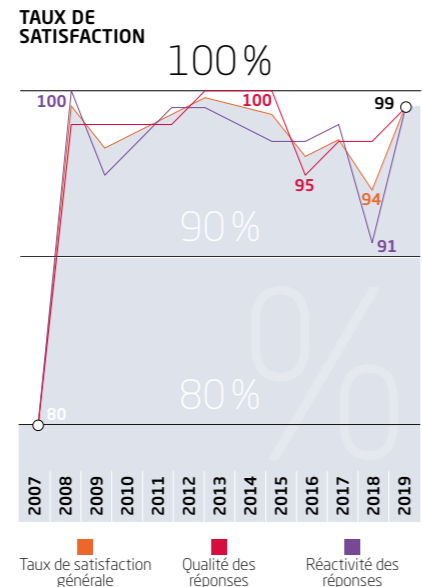


TAUX DE SATISFACTION GÉNÉRALE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS DES ADHÉRENTS

LES ADHÉRENTS SONT SATISFAITS DES RÉPONSES APPORTÉES PAR L'UTP À 99 %

Cette nouvelle édition souligne la réactivité de l'UTP à 99%, et la qualité des réponses est jugée satisfaisante à 99%. C'est respectivement 8 points, et 2 points de gagnés par rapport à l'enquête de satisfaction 2018.

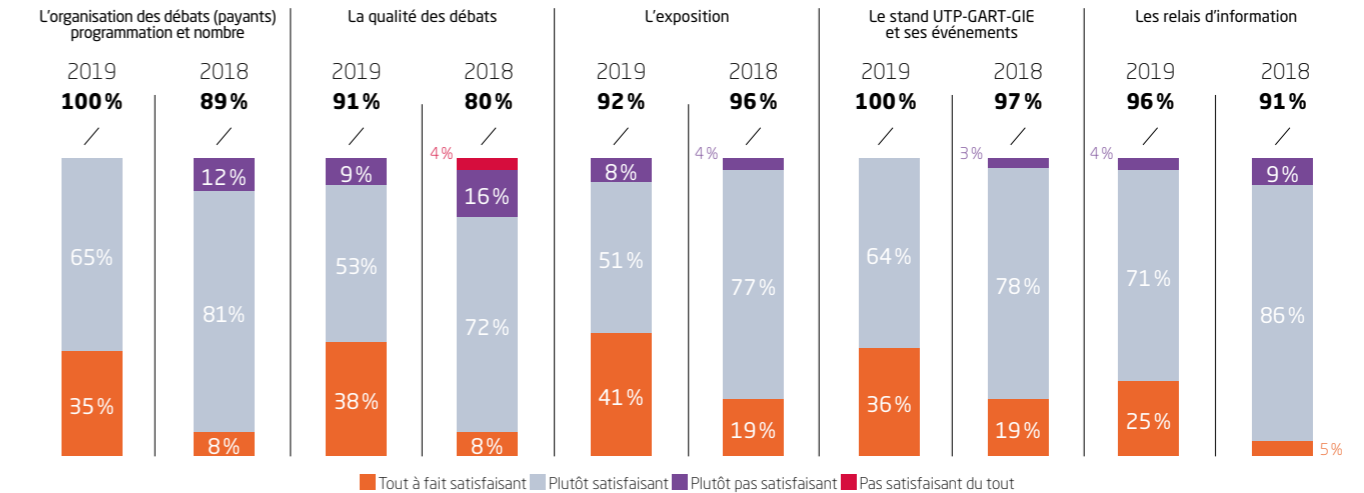
L'UTP a apporté une réponse à 444 questions des adhérents en 2019. Ces questions portent sur des domaines de compétences divers : juridique, social, technique, économique, etc.



LES RENCONTRES NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC 2019 À NANTES

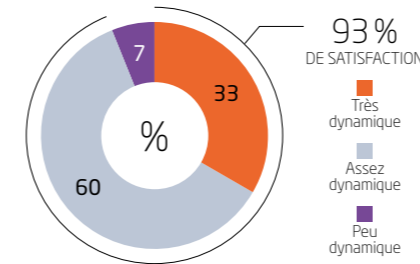
LES RENCONTRES NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC RECUEILLEN 96 % DE SATISFACTION

En 2019, les Rencontres nationales du Transport public, organisées par le GIE Objectif Transport public, structure commune au GART et à l'UTP, se sont tenues à Nantes. Cet événement a recueilli 96% de satisfaction. La totalité des répondants se sont dits satisfaits par le stand GART-UTP et l'organisation des débats de l'UTP.

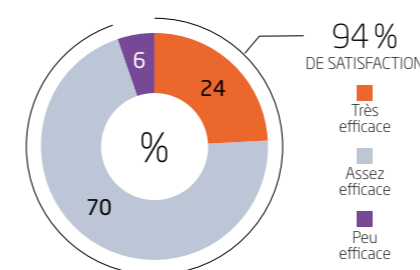


DYNAMISME ET EFFICACITÉ : DES TAUX DE SATISFACTION TOUJOURS SUPÉRIEURS À 90 %

DYNAMISME
93% La quasi-totalité des adhérents estime que l'UTP fait preuve de dynamisme. 33% d'entre eux trouvent qu'elle est très dynamique.

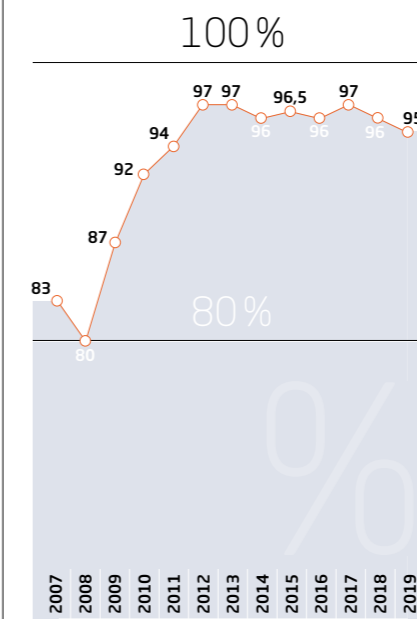


EFFICACITÉ
94% L'efficacité de l'UTP ne fait pas de doute pour les adhérents. Pour 24% d'entre eux, l'organisation professionnelle est très efficace.



UN TAUX GÉNÉRAL DE SATISFACTION

LE TAUX GÉNÉRAL DE SATISFACTION DE L'ACTION DE L'UTP EST DE 95 % EN 2019.
Il est donc relativement stable depuis 2011 et remarquablement élevé par rapport aux premières années d'enquête (80% en 2008).



MAIS AUSSI...

99 % des adhérents sont satisfaits de la fiabilité (96% de la pertinence) des informations diffusées par l'UTP.

94 % des adhérents sont satisfaits des actions d'influence qui sont menées par l'UTP.

99 % des adhérents sont satisfaits de l'accueil physique (100%) et téléphonique (99%) qui leur est réservé.

96 % des adhérents sont satisfaits de la qualité des dossiers préparatoires aux réunions.

MÉTHODOLOGIE

Depuis 2007, dans le cadre de la certification, l'UTP mène une enquête de satisfaction auprès de ses adhérents. En 2019, 25% des adhérents ont répondu à deux types de questions. Les premières concernent leur perception de l'UTP et les secondes portent sur leur appréciation de l'UTP et de ses actions.

LES 8 COMMISSIONS 2019

www.utp.fr



La mobilité durable partout, pour tous



COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES

La branche ferroviaire arrive à un tournant majeur de son histoire, les premiers transferts de personnels dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services publics ferroviaires de voyageurs étant annoncés. Dans ce calendrier, **l'UTP continue à s'engager pour la construction d'un cadre social commun de haut niveau**, véritable socle pour l'édification des politiques sociales de chaque entreprise de la branche.

Après plus de deux ans de négociation, l'accord de branche du 7 janvier 2020 relatif au volet « Classifications et rémunérations » de la branche ferroviaire conclu entre l'UTP, l'UNSA et la CFDT, a été invalidé suite aux oppositions des fédérations CGT, SUD-Rail et FO. L'UTP regrette cette décision. Pour autant, l'engagement de l'UTP dans la négociation ne faiblira pas. Il s'agit, en effet, d'un enjeu essentiel pour la branche que de construire un cadre commun moderne, porteur de droits nouveaux pour les salariés et permettant à chaque entreprise de développer son propre modèle social en fonction de ses caractéristiques, de ses activités (voyageurs, fret, gestionnaires d'infrastructures) et des spécificités des territoires desservis.

Formation des salariés : un cadre à renforcer

En 2019, les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de renforcer le dispositif-cadre de formation des salariés. La création de certifications, le développement de l'apprentissage, des dispositifs de promotion et de reconversion (PRO A) et la participation active au lancement de l'OPCO Mobilités ont fortement mobilisé

les entreprises, toujours avec l'objectif de développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche ferroviaire.

Dialogue social : des moyens consolidés

La branche ferroviaire s'est dotée de nouveaux moyens pour renforcer le dialogue social grâce à deux accords conclus le 10 juillet 2019. Outre la mise en place de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI), la branche a activé son Observatoire paritaire de la négociation collective. Cette instance est notamment chargée de réaliser un rapport annuel présentant un bilan de la négociation collective au sein de la branche et un bilan de l'action menée en termes d'égalité professionnelle. Par ces accords, l'UTP et les partenaires sociaux signataires ont souhaité marquer l'importance d'un dialogue social de qualité au sein de la branche et promouvoir la place centrale de la négociation collective dans la branche et dans les entreprises.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

ARRIVA (DB)
Jean-Yves Lhomme

COLAS RAIL
Cécile de Carvalho

EURO CARGO RAIL (DB)
Thierry Huchet,
Cathy Pasquine

EUROPORTE (GETLINK)
Virginie Dufresnoy

EUROSTAR
Anne-Sophie Renault

KEOLIS
Jacques Damas,
Bruno Danet

LISEA
Nargarajen Soobrayen

RATP
Caroline Chevalier,
Céline Marquis

RATP DEV
Lætitia Besson,
Jean-Louis Onnis

RTT PACA
Nathalie Barbé,
Vincent Guillaume

SÉCURAIL
Philippe François

SNCF
Magali Alexandre,
François Nogué
(président de la Commission)

SNCF MOBILITÉS
Cécile Gourdon,
Béatrice Lafaurie

SNCF RÉSEAU
Georges Ichkhanian

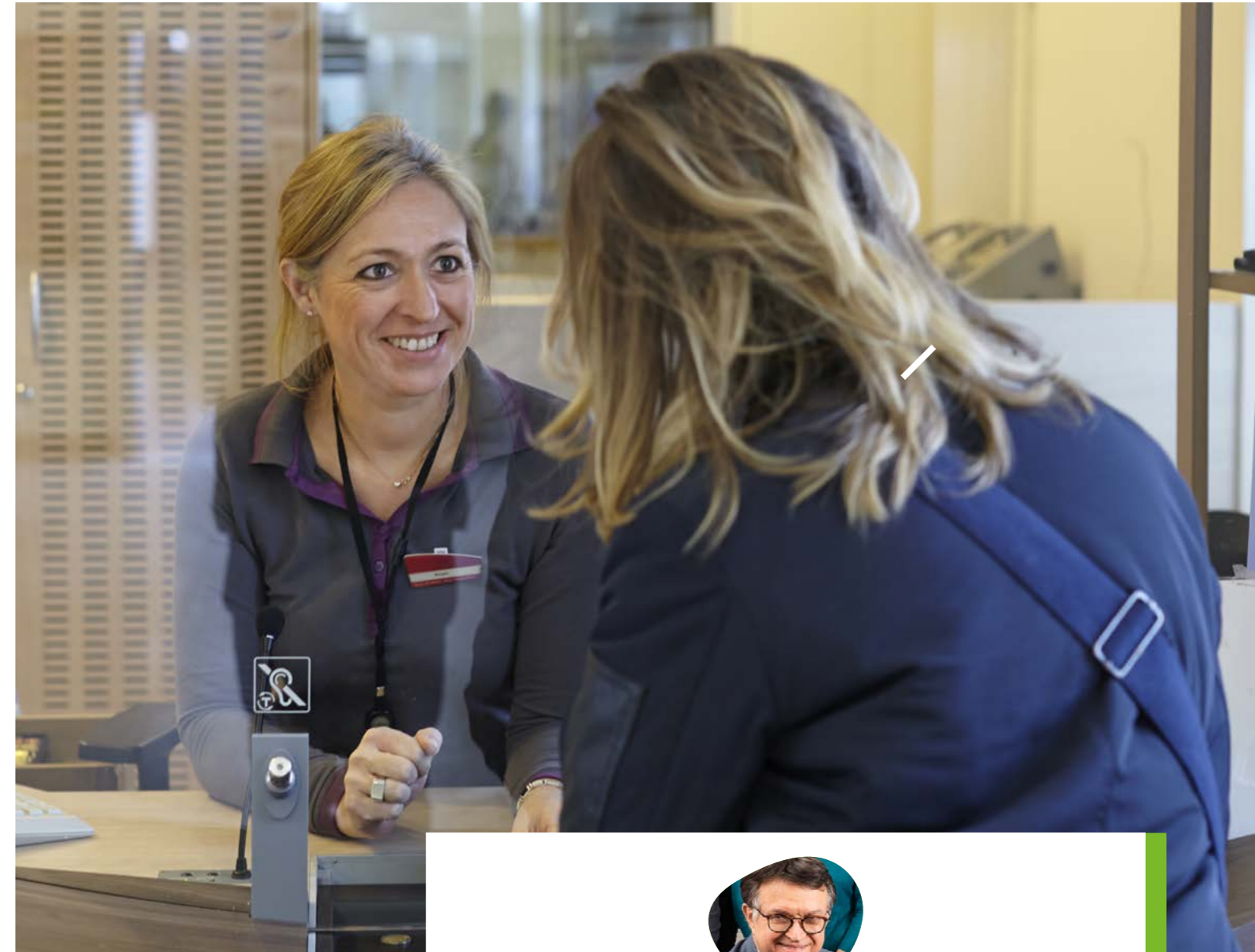
THALYS
Caroline Dupé,
Béatrice Hector Raugel

THELLO
Béatrice de Saint-André

TRANSDEV
Farès Goucha, Benoît Juéry, Loïc Lanne,
Clément de Villepin
(vice-président de la Commission)

UTP
Claude Faucher, Ahlam Karam, Alice Laffaille,
Jean Lagrange, Justine Lassansaa, Soazig Sarazain

VFLI
Yazid Oultaf



FRANÇOIS NOGUÉ
Président de la commission Affaires sociales ferroviaires
Directeur des Ressources humaines, groupe SNCF

« La branche ferroviaire vit un tournant social »

Où en est la négociation de la convention collective nationale de la branche ferroviaire ?

Malgré l'invalidation du volet « Classifications et rémunérations », l'UTP veut poursuivre la construction de la convention collective, engagée depuis plus de six ans. La branche ferroviaire vit un tournant social. La convention collective est un texte fondamental qui offre une assise commune et concrète à toutes les entreprises pour bâtir leurs politiques sociales. En 2020, nous allons continuer nos travaux sur la prévoyance, un nouveau volet très important. Le socle de garanties sociales offertes par la branche sera amené à s'élargir. Nous voulons construire progressivement un cadre commun de haut niveau.

L'année 2020 sera-t-elle ponctuée par d'autres rendez-vous importants ?

En parallèle des premiers appels d'offres émis dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, la question des garanties sociales des salariés transférés sera aussi à l'ordre du jour. Cette négociation aborde des sujets complexes qui nécessitent un travail paritaire approfondi, en lien avec les services de l'État. Ce sera l'occasion de décliner nos engagements sur ce sujet, notamment concernant le logement ou les facilités de circulation des salariés transférés. La branche poursuit, par ailleurs, son travail de structuration en matière de formation professionnelle, par exemple sur la création de certifications adaptées.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

Dans un contexte de transformations sociétale, technologique et institutionnelle de la mobilité, travailler sur l'attractivité et la promotion des métiers et préparer l'avenir par une réflexion sur leurs évolutions demeure une priorité pour cette Commission. **Un dialogue social riche et constructif** entre les organisations syndicales représentatives et l'UTP doit permettre, en 2020, de répondre à ces enjeux.

L'année 2019 a été marquée par un dialogue social de qualité avec les organisations syndicales de la branche. Il a abouti à la signature de cinq accords sur l'évolution des minima conventionnels, la répartition des fonds alloués au financement du dialogue social de branche, la mise en place du dispositif de la reconversion ou la promotion par l'alternance, dit « Pro A », et la prévoyance. Ce dialogue a également permis d'amorcer la réflexion sur l'éventuelle mise en place d'un régime de prévoyance, en cas d'inaptitude hors invalidité, des personnels autres que de conduite, qui sera examinée lors d'une prochaine réunion de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI). Dans le cadre de l'élaboration de la loi d'orientation des mobilités, la Commission s'est aussi investie dans la production de recommandations sur le cadre social de l'ouverture à la concurrence en Île-de-France.

Renforcer l'attractivité et la promotion des métiers

Au-delà et conformément à la feuille de route stratégique définie par le conseil d'administration, les travaux engagés au sein de la Commission ont eu pour objectif de proposer un plan d'action pour renforcer l'attractivité et la promotion des métiers en utilisant les leviers disponibles au niveau d'une

branche professionnelle. Cela passe par des partenariats avec les acteurs publics dans les champs de l'enseignement, de la formation professionnelle ou de l'insertion, mais également par des actions de communication nationale pour mieux faire connaître les métiers et les perspectives de carrière dans le secteur. Enfin, cela nécessite de mener une réflexion approfondie sur l'évolution du cadre social pour le moderniser et l'adapter aux enjeux à venir. Dans ce contexte, accompagner les entreprises et les salariés est une priorité.

Travailler sur la marque employeur

L'étude Kyu Lab menée en 2018 pose clairement le diagnostic de l'attractivité des métiers et de leur transformation future. Elle montre la nécessité de travailler la marque employeur du secteur pour valoriser sa contribution aux enjeux du développement durable auxquels les nouvelles générations sont particulièrement attachées. La Commission va aussi poursuivre les travaux engagés sur les parcours de formation et sur l'employabilité des salariés de la branche et pourra, pour ce faire, compter sur l'expertise de l'OPCO Mobilités. Le chantier sur la révision des classifications professionnelles et des rémunérations devra également contribuer à corriger le déficit d'attractivité dont souffrent les métiers de la branche.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Béatrice Huynh

CARPOSTAL FRANCE

Christophe Chausson,
Lætitia Ravet

CTPO-LIA LE HAVRE (TRANSDEV)

Xavier Alberola

KEOLIS

Bruno Danet

(président de la Commission),
Clara-Sophie Jakubik,
Jean-Marie Joly,
Guillaume Laconte,
Fabrice Perrin

RATP

Isabelle Caroff, Frédéric
Descrimes-Favraud

RATP DEV

Lætitia Besson,
Laurence Julien-Laferrrière,
Valérie Legrain-Sicard,
Aurélien Lejeune,
Déborah Pasquier

RTCR LA ROCHELLE (AGIR)

David Cronenberger

RTM MARSEILLE (AGIR)

Denis Costopoulo,
Virginie Sitri, Jean Taxy

STAR RENNES (KEOLIS)

Gaëlle Kerbellec

STCL LIMOGES (TRANSDEV)

Yvette Caillaud

TICE EVRY

Serge Duckat

TISSÉO TOULOUSE (AGIR)

Gilles Souyris

TRANSDEV

Aurélien Jabeur, Benoît
Juéry, **Clément de
Villepin** (vice-président
de la Commission)

UTP

Inès Ben Abdallah,
Claude Faucher,
Inès Ferreira, Valérie
Molandrino, Soazig
Sarazain, Cécilia Vauray

VECTALIA FRANCE

Éric Martinez,
Marjolaine Naffouti



BRUNO DANET

Président de la commission Affaires sociales du transport urbain
Directeur des Ressources humaines groupe, Keolis

« Dans un contexte en tension, il faut rendre les métiers plus attractifs »

Certains métiers sont en tension, pour quelles raisons et comment y remédier ?

Nos entreprises sont confrontées à d'importantes difficultés de recrutement, notamment pour les métiers de la conduite et de la maintenance. Sur ces emplois, elles sont en concurrence avec d'autres secteurs, qui peuvent paraître plus « séduisants » de par les conditions de travail, les perspectives de carrière... Ces facteurs peuvent également impacter le niveau de fidélisation. Dans un contexte en tension, il faut rendre les métiers plus attractifs. Nos travaux, comme le projet de création de CQP, le développement de l'apprentissage, des dispositifs de promotion et de reconversion (PRO A), ont tous pour objectif de répondre à ce besoin.

L'ouverture à la concurrence est aussi un sujet important...

La réussite de l'ouverture à la concurrence en Île-de-France est un enjeu majeur. La Commission suivra de près l'élaboration des futurs textes réglementaires pris en application de la loi d'orientation des mobilités. Les négociations de l'accord définissant les conditions de transfert des salariés OPTILE sont une étape majeure pour construire un cadre social sécurisé.

COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

Alors que la mobilité n'a jamais été aussi présente dans le débat public, l'un des enjeux majeurs de la Commission vise à **promouvoir les conditions de développement et de pérennité des transports publics urbains et ferroviaires**. Observations, enquêtes, évaluations, recommandations et positions ont rythmé les travaux des membres de cette Commission en 2019.

En 2019, la refonte totale du site d'enquête sur les réseaux urbains (TCU) a perturbé la mission d'observation des réseaux menée par la Commission et l'a contrainte à différer la parution des *Chiffres clés du transport public*.

Deux nouveaux outils pour observer l'économie

Pour pallier le retard de cette publication, plébiscitée par les adhérents de l'UTP qui y participent activement en renseignant leurs propres données, deux outils ont été mis en place : un tableur mensuel des trois indicateurs phares du secteur (kilomètres, voyages, recettes), qui permet aux réseaux de suivre au plus près la tendance de l'activité au niveau national, et un flash ÉcoMob trimestriel portant sur des clés d'analyse macroéconomique de ce tableur. Apport précieux, ces nouveaux dispositifs d'observation permettent à l'UTP d'affiner ses arguments pour défendre le modèle économique des transports publics urbains. À l'appui des derniers résultats, l'UTP a notamment pu affirmer l'inadéquation de la gratuité totale aux enjeux de développement durable au travers d'une note élaborée par la commission Économie et Mobilité. Ce texte reprend chaque objectif mis en avant par les promoteurs de la gratuité totale et démontre qu'ils peuvent être atteints sans mettre en péril le financement du secteur et la qualité de

service offerte aux voyageurs. Cette note est venue étayer la position que l'UTP avait publiée en 2014 avec la FNAUT, représentante des voyageurs.

Une position sur les vertus du versement mobilité

Outre les recettes commerciales, un autre des trois piliers du financement des transports urbains a requis une attention particulière en 2019 : le versement mobilité. Diverses dispositions législatives récentes : relèvement du seuil de 9 à 11 salariés (loi de finances de 2016), dispositifs de lissage de seuils (loi Pacte de 2019), nouvelles compétences des autorités organisatrices de mobilité qu'il doit contribuer à financer (loi d'orientation des mobilités de 2019) et plafond fixé à la compensation de l'État (loi de finances 2020) ont en effet déstabilisé cette ressource. La Commission a donc estimé utile de rappeler les vertus du versement mobilité dans une position. Les bénéfices de cet impôt pour les voyageurs, les territoires, mais aussi pour les employeurs ont été mis en avant dans ce texte. Objectif : sensibiliser les décideurs politiques et les représentants des entreprises à l'impact positif du versement mobilité en termes d'emploi local, d'attractivité des territoires où il est prélevé et d'amélioration de la qualité de vie, notamment de celle des salariés.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Anne Bellamy

CARPOSTAL FRANCE

Valérie Bayle-Didier

GROUPEMENT LACROIX & SAVAC

Stéphane Bonnaud

KEOLIS

Frédéric Baverez,
Anne Lieure

MOVENTIS PAYS DE MONTBÉLIARD

Grégory Carmona

RATP

Jean-Marc Beteille,
Céline Hallier,
Valère Pelletier

RATP DEV

Sophie Castagné,
Christophe Vacheron

RTM MARSEILLE (AGIR)

Nicolas Covarel,
Pierre Durand

SEMITAN NANTES (TRANSDEV)

Olivier Le Grontec

SNCF MOBILITÉS

Anne Bosche-Lenoir,
Valérie Mettavant

SNCF RÉSEAU

Didier Robles,
Arnaud Sohier,
François Tainturier

SNCF TRANSILIEN

Ghislain Gouillet de Rugy

TRANSDEV

Thierry Ervedoza,
Édouard Hénaut
(président de la Commission),
Bénédicte Neumager

TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS (AGIR)

Marc Delayer

UTP

Claude Faucher,
Stéphanie Lopes d'Azevedo,
Nelson de Pessemier,
Hubert Richard,
Hugo Salmon

VECTALIA FRANCE

Élie Franc,
Éric Martinez



ÉDOUARD HÉNAUT

Président de la commission Économie et Mobilité
Directeur général France, Transdev

Quels sont les impacts de la loi d'orientation des mobilités sur les travaux et les objectifs de votre Commission ?

Le suivi du processus législatif relatif à la loi a naturellement beaucoup occupé notre Commission en 2019. Si le texte ne prévoit pas de bouleversements majeurs du modèle économique, il apporte de nouvelles dispositions qui auront un impact sur les réseaux. Les compétences élargies des autorités organisatrices de mobilité au transport solidaire, par exemple, pourraient conduire à reconsidérer les moyens alloués aux services réguliers puisqu'aucune recette nouvelle n'est prévue pour assumer cette compétence.

La loi comporte des dispositions sur la gouvernance : vont-elles redessiner la mobilité dans les territoires ?

La loi d'orientation des mobilités institue à la fois les contrats opérationnels de mobilité entre les différents échelons d'autorités organisatrices et le comité des partenaires à l'échelon local. Elle donne ainsi des outils pour encourager le dialogue entre les parties prenantes de la mobilité partagée. Ces outils dépassent les limites administratives et s'inscrivent à l'échelle du bassin de vie, niveau adapté à la mobilité du quotidien. Ils contribueront à accroître la pertinence de l'offre de transport public et, donc, son attractivité. Le rebond de la fréquentation observé depuis deux ans pourrait ainsi s'inscrire durablement.

« L'échelle du bassin de vie, niveau adapté à la mobilité du quotidien »

COMMISSION LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES

L'année législative 2019 a été marquée par l'adoption de la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui réforme en profondeur l'organisation de la mobilité en France. Après une année de concertation et une participation active à l'élaboration de l'avant-projet de loi, les membres de la Commission se sont mobilisés pour s'assurer que le texte de loi final reflète bien les positions de la profession.

L'examen de la loi d'orientation des mobilités (LOM) au Parlement a donné lieu à une forte mobilisation de l'UTP. Sur de nombreux sujets, à l'instar de l'ouverture des données de transport, la création du MaaS ou la gouvernance des mobilités, des amendements ont été rédigés avec le soutien de la Commission, proposés aux parlementaires et au cabinet de la ministre de la Transition écologique et solidaire et adoptés pour une bonne partie d'entre eux. Des auditions organisées par les différents rapporteurs du texte ont permis de défendre les positions des adhérents de l'UTP. La loi, promulguée à la fin de l'année, prévoit désormais plus d'une centaine de textes d'application, sur lesquels l'UTP travaille avec la DGITM.

L'ouverture des données transport

Les articles 25 à 28 de la loi d'orientation des mobilités prévoient l'ouverture des données d'information transport des opérateurs et préparent le cadre législatif à l'arrivée des outils MaaS (Mobility as a Service). L'UTP est parvenue à faire adopter une solution équilibrée, permettant aux autorités organisatrices de garder la main sur les données pour atteindre une ouverture maîtrisée, sans limiter l'innovation.

Le renouvellement des institutions européennes

L'année 2019 a vu la tenue des élections au Parlement européen et le renouvellement des commissaires européens. L'UTP a néanmoins continué à porter ses positions devant le conseil des ministres sur la révision du règlement sur les droits des passagers, principalement pour éviter une extension de son champ d'application aux transports suburbains et régionaux, ainsi que le développement de « billets directs », sans responsabilité des vendeurs. Le conseil des ministres a repris de nombreuses positions des opérateurs. La révision est actuellement discutée en trilogues par les trois institutions européennes.

L'UTP continue, par ailleurs, à être fortement impliquée dans la législation sur la réutilisation des données publiques (directive PSI, appelée désormais directive « Open Data »). En effet, des règles spécifiques pour les données transport sont en cours de rédaction dans un futur acte d'exécution sur les « ensembles de données à haute valeur ». L'UTP veille notamment à ce que les prochaines règles apportent de la sécurité juridique et soient cohérentes avec la législation aux niveaux européen et national.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Élodie Gueneuc

—

CTS STRASBOURG

Jean-Michel Augé

—

EURO CARGO RAIL (DB)

Jean-Yves Lhomme
Alexander Ernert

—

EUROPORTE (GETLINK)

François Coart

—

EUROSTAR

Renaud Thillaye

—

KEOLIS

Isabelle Balestra,
Anne Lieuré

—

LISEA

Joaquim Godde,
Philippe Jausserand

—

RATP

Nicolas Blain,
Gautier Brodeo, Muriel
Grandguillaume, Julien
Laurent, Barbara Milia,
John-David Nahon

—

RATP DEV

Laure Boulard,
François-Xavier Perin

—

RTM MARSEILLE (AGIR)

Chloé Brisquet,
Audrey Morlière

—

SNCF

Christelle Akkaoui, Médina
Bouseksou, Anne Passy,
Fatma Rahil, Enzo Romoli

—

SNCF RÉSEAU

Christophe Demirdjian,
Isabelle Hazard

—

SNCF VOYAGEURS

Sylvie Charles
(présidente de la
Commission), Anne Gueniot

—

THALYS

Anne Lambert

—

THELLO

Anne-Cécile Delbes,
Marie-Charlotte Perfumo

—

TISSÉO TOULOUSE (AGIR)

Dominique Montlaur

—

TRANSDEV

Laurent
Bougard, Guillaume Brisset,
Laurent Mazille

—

UTP

Valérie Beaudouin,
Claude Faucher, Annabelle
Huet, Marine Le Chapalain,
Karine Maubert,
Nelson de Pessemer

—

VECTALIA FRANCE

Élie Franc, François Moulin



SYLVIE CHARLES

Présidente de la commission Législation et Affaires européennes
Directrice Transilien, SNCF Voyageurs

La loi d'orientation des mobilités prévoit de nombreux textes d'application, quels en sont les enjeux pour l'UTP ?

Au sein de l'UTP, le travail mené par notre Commission lors de l'examen du projet de loi a contribué à l'obtention de solutions équilibrées sur de nombreux sujets. Il faut désormais veiller à ce que les décrets et les ordonnances à venir restent dans cet équilibre, en faisant l'économie de réglementations supplémentaires qui pourraient fragiliser le modèle économique du transport public et diminuer le report modal pourtant nécessaire à la lutte contre le changement climatique.

Qu'attendez-vous du Green Deal lancé par la Commission européenne ?

On ne peut que se féliciter de voir la Commission européenne se mobiliser pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Il faudra que les États soient au rendez-vous. Dans tous les cas, le transport public urbain doit être reconnu comme un moyen incontournable pour lutter contre le changement climatique et limiter la congestion en ville. Le report modal sur le ferroviaire doit également être encouragé, y compris pour les marchandises. Notre Commission sera donc fortement mobilisée sur les futures législations qui seront proposées sur les mobilités.

« Le transport public doit être reconnu comme un moyen incontournable pour lutter contre le changement climatique et limiter la congestion en ville »

COMMISSION

NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN

De la loi PACTE à la loi d'orientation des mobilités, de l'expérimentation des véhicules autonomes à l'ouverture des données, de consultations en groupes miroirs, d'audiences en débats, de comités stratégiques en groupes de travail : **2019 marque une année charnière, résolument tournée vers le législateur.** Douze mois d'influence particulièrement dense et fructueuse où l'UTP a su faire connaître les réalités de la profession.

Parallèlement au travail législatif, le travail de fond sur le véhicule autonome a permis de grandes avancées : ainsi, le credo « le véhicule autonome sera partagé ou ne sera pas » est devenu une réalité chez toutes les parties prenantes. Plus encore, le métro automatique est désormais considéré comme « le préalable historique du véhicule autonome »... Les autorités organisatrices, comme les partenaires potentiels, se tournent donc vers la profession pour comprendre les facteurs d'acceptabilité et de réussite du véhicule autonome auprès du grand public. Très attendue, la nouvelle position de l'UTP : « Acceptabilité du véhicule autonome partagé : les conditions de la réussite » est le seul document de cadrage sur le sujet.

Des partenariats solides sur le véhicule autonome

Ces avancées ont permis de consolider ou de faire émerger des axes de partenariat fort avec plusieurs acteurs importants. Le travail législatif, les réflexions sur les usages et le suivi des expérimentations EVRA se sont tenus en totale collaboration avec le Système de transports publics automatisés (STPA), composante de « France véhicule autonome », avec un objectif commun très clair : diffuser conjointement des messages marquants et concordants. Dans ce même esprit, la Commission a échangé avec la Société des ingénieurs de l'automobile (SIA), Routes de France

et l'Union routière française pour créer le colloque « Regards croisés sur les véhicules autonomes », un événement à grand impact. Parallèlement, la Commission a mené un travail avec le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) et la Plateforme automobile (PFA), en faveur de la mobilité multimodale, durable, sûre et connectée, et avec le CEREMA pour évaluer le poids de l'autosolisme et des flux des nouvelles mobilités et l'impact du plan vélo du gouvernement sur ces flux.

Des avancées sur les données et le MaaS

Tout au long du processus parlementaire, l'UTP s'est engagée pour faire évoluer les dispositions Open Data et MaaS du projet de loi d'orientation des mobilités, initialement guère favorable aux acteurs du transport public, vers un texte plus équilibré. Ainsi, l'ouverture de la billettique publique à un fournisseur de service MaaS ne s'imposera que dans les conditions, notamment tarifaires, définies par l'autorité organisatrice de la mobilité. L'UTP a également porté auprès de la DG Move de la Commission européenne cette vision du MaaS en tant qu'outil au service des politiques publiques locales, plaçant l'autorité organisatrice de la mobilité au cœur du dispositif, orientant la complémentarité des services publics et privés dans le sens de l'intérêt général.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Magali Dujancourt,
Adrien Malfray

CARPOSTAL FRANCE

Valérie Metel

CITYGO

Patrick Robinson Clough

KEOLIS

Arnaud Julien,
Sheherazade Zekri

RATP

Véronique Berthault,
Stéphanie Bourgeois,
Marie-Claude Dupuis
(présidente de la
Commission)

RATP DEV

Jean-Baptiste Boneu

RTAE ELBEUF

Nathalie Maguin

RTM MARSEILLE (AGIR)

Cynthia Gutton,
Gil Valabrègue

SNCF

David Borot,
Carole Desnost,
Dominique Laoussé

SNCF MOBILITÉS

Éric Steil

SNCF RÉSEAU

Naji Rizk, Didier Robles,
François Tainturier

TISSÉO TOULOUSE (AGIR)

Laurent Lieutaud

TRANSDEV

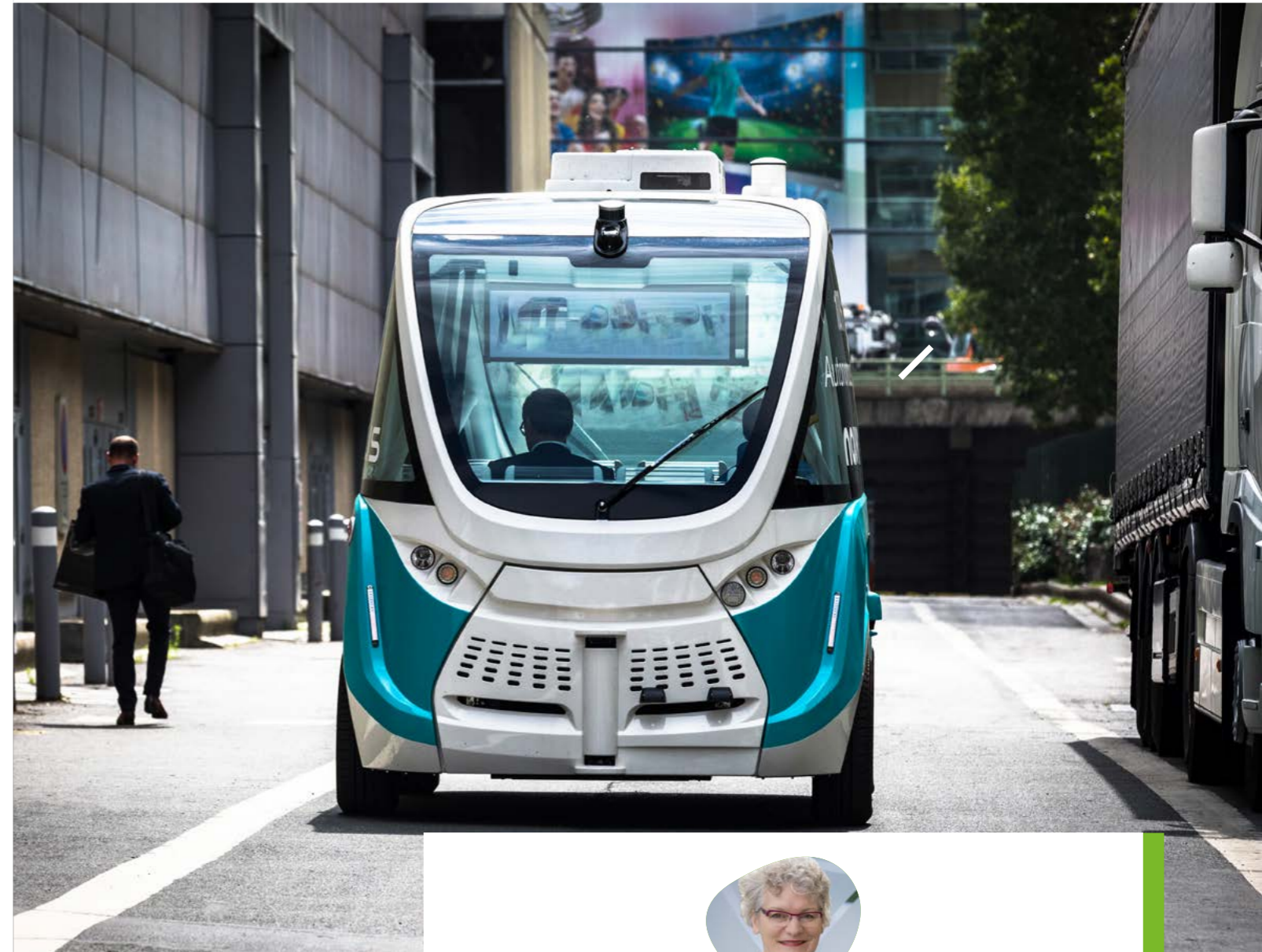
Xavier Aymonod, Arthur
Le Moal, Christine Peyrot,
Julien Reau

UTP

Sigrig Claviéras,
Claude Faucher,
Stéphanie Lopes
d'Azevedo,
Nelson de Pessemier,
Hubert Richard,
Hugo Salmon

VECTALIA BÉZIERS

Jean-Michel Gressard



MARIE-CLAUDE DUPUIS

Présidente de la commission Nouvelles mobilités, villes de demain
Directrice Stratégie, Innovation et Développement, groupe RATP

« Les décrets d'application de la LOM sur la mobilité servicielle doivent concrétiser les principes inscrits dans la loi : équité, transparence, neutralité... »

Pensez-vous que le développement des nouvelles mobilités sera exponentiel dans les villes de demain ?

Comparés aux flux des trois grands modes privilégiés aujourd'hui - la voiture individuelle, les transports publics et la marche -, ceux des nouvelles mobilités restent modérés, ce qui explique leur difficulté à trouver un modèle économique. Pour autant, leur articulation avec les transports publics au sein d'une stratégie globale de mobilité au niveau local est un des leviers pour tendre vers des villes durables. Les apports de la technologie *via* le déploiement des véhicules de plus en plus partagés et des outils MaaS faciliteront la mise en œuvre de cette stratégie.

Dans le champ du MaaS, quels sont les enjeux pour les acteurs du transport public ?

Les décrets d'application de la loi d'orientation des mobilités sur la mobilité servicielle, attendus en 2020, doivent concrétiser les principes inscrits dans la loi : équité, transparence, neutralité... L'UTP maintient sa vigilance en participant aux travaux de leur élaboration. L'essor des plateformes numériques ne doit pas masquer l'enjeu premier : construire des alternatives crédibles à l'usage individuel de la voiture, propres à chaque territoire. Le MaaS peut se révéler un outil puissant pour simplifier l'accès à la mobilité, améliorer l'adéquation des services aux besoins et favoriser les changements de comportement si la qualité de service est au rendez-vous tout au long de la chaîne de déplacements.

COMMISSION SÛRETÉ ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

De longue date, l'UTP, interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, contribue aux travaux ministériels en matière de sûreté et de lutte contre la fraude. Pour aller encore plus loin sur ces sujets, l'organisation professionnelle a décidé de créer une commission *ad hoc*. La commission Sûreté et lutte contre la fraude permet aussi de **renforcer les actions engagées par le conseil d'administration.**

La commission Sûreté et lutte contre la fraude est avant tout un lieu de partage d'expériences, d'échanges de bonnes pratiques et d'amélioration continue. Son triple objectif : contribuer à la lutte contre l'insécurité dans les transports publics de voyageurs, sensibiliser les pouvoirs publics et mener des actions d'influence.

Des partenariats qui engagent

En 2019, l'engagement de l'UTP s'est notamment concrétisé par la signature de plusieurs partenariats en matière de sûreté. À titre d'exemple, le 12 novembre 2019, l'UTP et le ministère de la Justice ont signé un accord national pour favoriser le développement du travail d'intérêt général et des actions de prévention, de lutte contre la récidive et de sortie de la délinquance. Cette convention vise à fournir un cadre aux entreprises de transport urbain ou ferroviaire qui souhaitent accueillir des personnes devant effectuer un travail d'intérêt général ou une autre mesure de réparation pénale. Cette convention peut être déclinée localement au sein des entreprises adhérentes. L'implication de l'UTP dans la lutte contre les violences faites aux femmes dans les transports n'est plus à démontrer. L'organisation professionnelle est ainsi régulièrement associée à la création de guides et d'outils : kit de formation, descente à la demande, etc. visant à informer les entreprises souhaitant s'engager dans certaines démarches.

Depuis février 2019, l'UTP participe également à l'élaboration d'un guide visant à éclairer les entreprises souhaitant engager un dispositif de marches participatives au sein de leur réseau.

Des actions pour sensibiliser et peser sur les décisions

La Commission continue de porter l'enjeu de la vérification des adresses des contrevenants, mesure introduite par la loi Savary-Le Roux. Des travaux législatifs et réglementaires sont encore nécessaires pour une effectivité de la mesure. Le Conseil d'État a, en effet, émis un avis défavorable sur le projet de décret pris en application de l'article L2241-2-1 du Code des transports. Aujourd'hui, l'UTP souhaite, avant tout, une décision de l'État aussi rapide que possible sur la nature de la personne morale unique qui devra assurer la mise en œuvre effective d'une plateforme de vérification. Dans le cadre de la future loi de sécurité intérieure, plusieurs propositions de modifications législatives et réglementaires en matière de sûreté, élaborées avec l'ensemble des composantes de l'UTP, continuent d'être portées par la commission Sûreté et lutte contre la fraude. Il s'agit notamment de mesures relatives aux enquêtes administratives, aux systèmes de vidéoprotection, aux agents des services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Amandine Jancourt

CTS STRASBOURG

Jean-Louis Metzger

EUROSTAR

James Blackwood

KEOLIS

Stéphanie Boisnard,
Paul-Henry Capdeville

LIA-CTPO LE HAVRE (TRANSDEV)

Jean-Marie Lecœur

RATP

Véronique Bureau, Vera Duvault, **Patrice Lovisa** (président de la Commission), François Wieber

RRT PACA - NICE

Vincent Guillaume

RTM MARSEILLE (AGIR)

Jean Geneau,
Jean-Louis Mariani

SEMITAG GRENOBLE (TRANSDEV)

Jean-Emmanuel Cabut

SEMITAN NANTES (TRANSDEV)

Guy Bravet

SLTC - KEOLIS LYON

Patrick Aujogue

SNCF

Thierry Dupin,
Christophe Merlin

STAS SAINT-ÉTIENNE (TRANSDEV)

Bruno Chalmardrier,
Philippe Roche,
Jean-Noël Varlet

T2C CLERMONT-FERRAND

Christophe Batut

TAM MONTPELLIER (TRANSDEV)

Renaud Bellamy

TCAR ROUEN (TRANSDEV)

Gaëtan Dubois

TCL LYON (KEOLIS)

Patrick Aujogue

THELLO

Anne-Cécile Delbes

TISSÉO TOULOUSE (AGIR)

Romain de Montbel

TRANSDEV

François Berton,
Serge Castello,
Jean-Michel Fenaut

TRANSPOLE LILLE (KEOLIS)

Philippe Nouaraut

UTP

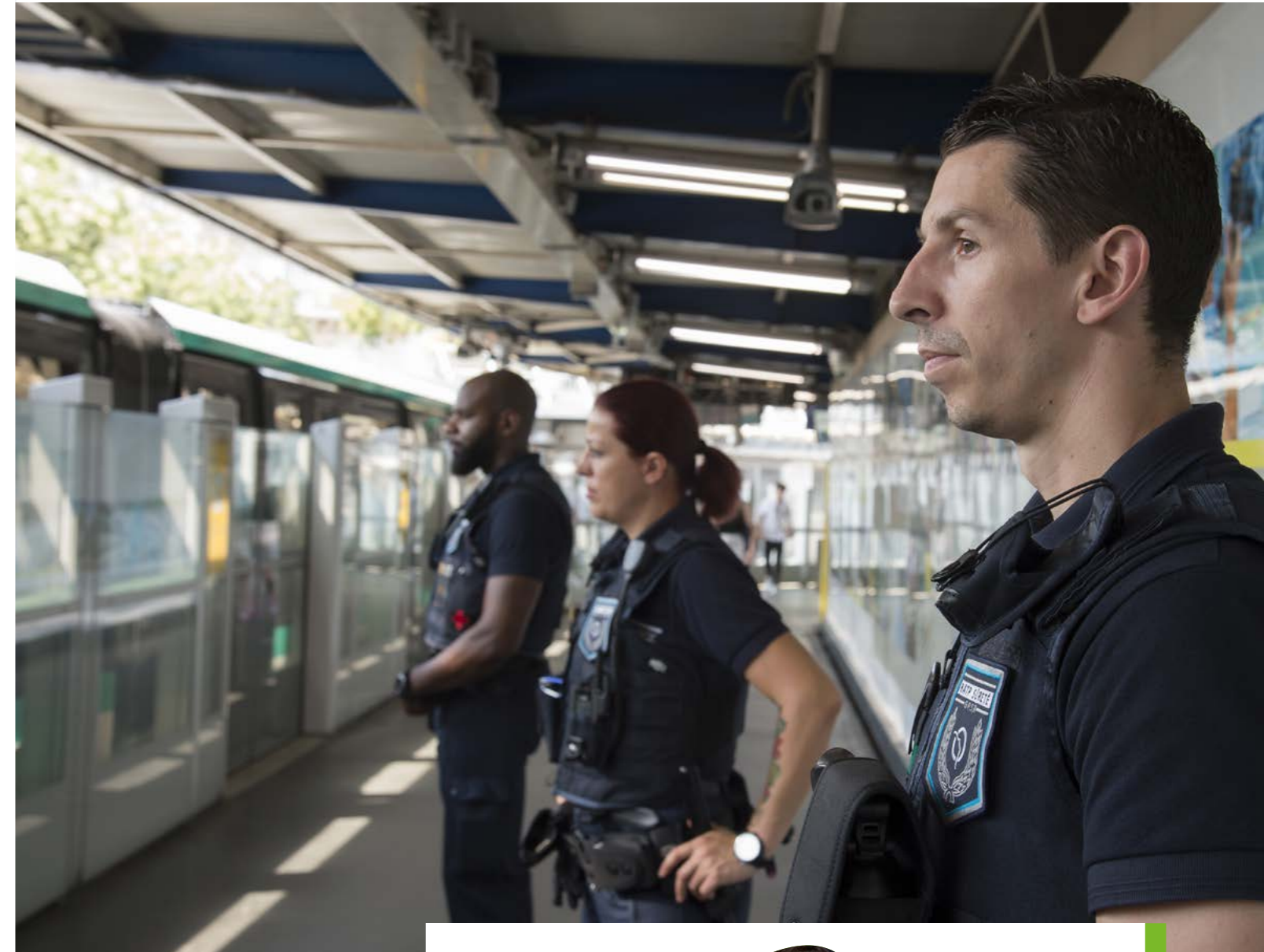
Claude Faucher,
Inès Ferreira, Alice Laffaille,
Valérie Molandrin,
Soazig Sarazain

VECTALIA FRANCE

Marjolaine Naffouti

VTM PERPIGNAN (VECTALIA FRANCE)

Thierry Emelin



« L'UTP doit rester un interlocuteur mobilisé et incontournable »

PATRICE LOVISA

Président de la commission Sûreté et lutte contre la fraude

Directeur du département Bus, groupe RATP

Pourquoi avoir créé cette commission Sûreté et lutte contre la fraude ?

En instaurant cette Commission, le conseil d'administration de l'UTP a souhaité donner toute leur place aux questions de sûreté et de lutte contre la fraude, dont les enjeux partagés par les adhérents sont majeurs pour la profession. Cette Commission, que j'ai le privilège de présider, a été mise en place le 26 septembre 2019 et fait suite au groupe de travail Sûreté dont elle poursuivra les travaux. En tant que président de cette Commission, je rends compte des débats et des travaux au conseil d'administration de l'UTP.

Quelles sont les grandes orientations 2020 ?

Nos grandes orientations s'inscrivent dans la continuité des travaux précédemment engagés par le groupe de travail Sûreté. La lutte contre les violences faites aux femmes dans les transports, la lutte contre la fraude et les actions d'influence menées par l'UTP dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités et dans le cadre de la future loi de sécurité intérieure comptent parmi nos objectifs prioritaires.

COMMISSION SYSTÈME FERROVIAIRE

Mise en œuvre réglementaire de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, transposition du pilier technique du 4^e paquet ferroviaire et problématiques d'exploitation comptent parmi les sujets ayant mobilisé la Commission en 2019. La refonte de la directive PSI et la révision du règlement sur les droits des passagers ferroviaires ont aussi fait l'objet de travaux approfondis.

Depuis le 3 décembre 2019, l'État et les Régions qui le souhaitent peuvent choisir un opérateur autre que SNCF pour les intercités et les trains régionaux à l'échéance de leur contrat.

À partir de décembre 2023, la mise en concurrence devient le principe pour les services ferroviaires conventionnés; un calendrier spécifique entre 2023 et 2039 s'applique toutefois aux services conventionnés en Île-de-France. À compter de la fin 2020, des opérateurs autres que SNCF pourront proposer des services ferroviaires de voyageurs non conventionnés tels que trains à grande vitesse ou services librement organisés sur lignes classiques. Compte tenu de ce calendrier, la mise en place d'un nouveau cadre pour préparer l'ouverture à la concurrence a, cette année encore, mobilisé la Commission. Les évolutions en matière d'interopérabilité technique au sein de l'Union européenne, dans le cadre de la révision des spécifications techniques d'interopérabilité (signalisation arrière des trains de fret, processus de dérogation...) et de l'extension à l'ensemble des véhicules ferroviaires du système de certification des Entités en charge de l'entretien (ECE), limité jusqu'alors aux wagons de fret, ont également été au cœur des travaux de la Commission.

Renforcer la vision systémique des enjeux ferroviaires

L'UTP a continué à se mobiliser sur les textes d'application de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire adoptée en juin 2018. Tout au long de l'année, elle a participé à de nombreuses consultations de la DGITM

sur les textes en préparation, notamment concernant les modalités de l'ouverture à la concurrence des services publics ferroviaires: la passation et l'exécution des contrats (marchés publics comme concessions), la détermination des données nécessaires à la préparation des appels d'offres (devant être transmises par les entreprises et gestionnaires d'infrastructures aux autorités organisatrices) et la gouvernance du système. Dans ce cadre, l'UTP a initié un groupe de travail consacré aux missions transversales de sécurité ferroviaire.

Approfondir certains sujets techniques et opérationnels

La Commission a suivi avec attention les travaux de concertation dans le cadre de l'adoption des textes précisant la réglementation issue de la transposition du volet technique du 4^e paquet ferroviaire, entrée en vigueur le 16 juin 2019. En se mobilisant pour la transparence dans les échanges et en impulsant la révision de certaines règles d'exploitation, les membres de la Commission ont pris le parti de l'amélioration de la sécurité avec une approche système et de l'amélioration de la performance de l'exploitation. À ce titre, l'UTP a mis en place, en fin d'année, un groupe de travail dédié aux problématiques des gestionnaires d'infrastructures adhérents de l'UTP. Les travaux de définition des mesures de protection des travailleurs intervenant sur les systèmes de transport ferroviaire ou guidé ou contribuant à leur exploitation ont également fait l'objet d'un intérêt particulier.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Alain Gondelmann

COMPAGNIE DU BLANC-ARGENT

Marek Mavridis

EURO CARGO RAIL (DB)

Thierry Assise, Michel Didier, Alexander Ernert

EUROPORTE (GETLINK)

François Coart

EUROSTAR

Philippe Dabancourt

FRET SNCF

Françoise Valéry-Gille

GARES & CONNEXIONS (SNCF)

Thierry Marduel

KEOLIS

Bruno Auger

LISEA

Philippe Jausserand, Hervé Le Caignec

OBJECTIF OFP

André Thinières

RATP

Gautier Brodeo, Jérôme Martres

RATP DEV

Ronan Bois

RÉGIE RÉGIONALE DES TRANSPORTS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Vincent Guillaume

SÉCURAIL

Philippe François

SNCF

Frédéric Henon, Gilles Quesnel

SNCF MOBILITÉS

Olivier Devaux, Catherine Perrinelle

SNCF RÉSEAU

Matthieu Chabanel (président de la Commission), Claude Mangone, Stéphane Mialot, Arnaud Sohler, François Tainturier

THALYS

Charles Bernheim

THELLO

Jean-Claude Belli, Anne-Cécile Delbes, Roberto Rinaudo

TRANSDEV

Fares Goucha, **Claude Steinmetz** (vice-président)

TRANSDEV RAIL BRETAGNE

Loïc Lanne

UTP

Valérie Beaudoin, Sigrid Clavières, Claude Faucher, Canisius Gassa, Stéphanie Lopes d'Azevedo, Karine Maubert, Nelson de Pessemer

VFLI

Vincent Beck, Alain Ribat



MATTHIEU CHABANEL
Président de la commission Système ferroviaire
Directeur général délégué Projets et Performance, SNCF Réseau

«L'UTP a toute légitimité pour porter l'expression collective du secteur et pour le promouvoir»

Quels seront les sujets principaux à suivre en 2020 ?

La Commission restera mobilisée pour préparer une ouverture à la concurrence réussie, elle devra aussi traiter des modalités d'application de la loi d'orientation des mobilités et notamment de l'avenir des lignes « capillaires », y compris de fret. Les problématiques de financement des infrastructures et d'équilibre économique du secteur continueront également à nous occuper.

Comment accroître la part modale du ferroviaire, voyageurs et fret ?

L'UTP a toute légitimité pour porter l'expression collective du secteur et pour le promouvoir. Cela passe par l'élaboration d'un discours proactif sur les enjeux et atouts communs aux entreprises ferroviaires et aux gestionnaires d'infrastructures. L'UTP va ainsi engager un travail de mise en avant des externalités du mode ferroviaire. L'UTP entend aussi être active au service de la promotion du fret ferroviaire, notamment au sein de la plateforme nationale fret; il faut améliorer la prise en compte du fret par tous les acteurs pour proposer une offre plus adaptée aux ambitions de développement et aux attentes des clients.

COMMISSION

TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Enjeux climatiques, ouverture des données et mise en place du MaaS, poursuite des actions pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, cohabitation dans l'espace urbain entre bus et modes actifs : tous ces sujets à forts enjeux sont abordés dans la loi d'orientation des mobilités. C'est pourquoi, **en 2019, la Commission a accompagné ces évolutions** tout en veillant à préserver le modèle et l'équilibre économique du secteur.

En France comme en Europe, nombre de projets législatifs ou réglementaires impactent, ou pourraient impacter, le transport public urbain. La mission de cette Commission consiste précisément à mesurer ces potentiels impacts, positifs comme négatifs, sur l'exploitation et à en informer les parties prenantes.

Démontrer, informer et sensibiliser

En 2019, l'UTP a poursuivi ses actions et sa participation active aux auditions et aux réunions organisées par les services du ministère de la Transition écologique et solidaire. Elles ont concerné notamment l'élaboration de la loi d'orientation des mobilités et se poursuivent dans l'élaboration des décrets et des arrêtés afférents à la loi. Au niveau européen, la directive « Véhicules propres », promulguée en juin 2019, sera transposée en droit national au plus tard le 2 août 2021. Pour accompagner cette transposition, l'UTP a rédigé une note technique qui met en évidence les interrogations de la profession au regard de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui est déjà un texte très structurant en termes de renouvellement des flottes d'autobus par des véhicules à faibles émissions.

Nouer des partenariats

L'année 2019 s'est notamment caractérisée par la signature de deux

chartes de partenariat. La première, signée entre les services de l'État, le GART, Régions de France, la FNTV et l'UTP, concerne la qualité d'usage de l'accessibilité dans les transports publics routiers de voyageurs. Il s'agit d'engagements en termes d'aménagement des autobus et des points d'arrêt afin de faciliter l'accès des transports en commun aux personnes à mobilité réduite et de sensibiliser les adhérents de l'UTP au sujet des démarches de certification et de labellisation.

La seconde charte de partenariat porte sur l'amélioration de la sécurisation des franchissements des passages à niveau, signée entre SNCF Réseau et l'UTP. Elle a pour objectif de faciliter les échanges entre SNCF Réseau et les opérateurs de transport concernés par un passage à niveau lors de projets de modification, d'aménagement, d'expérimentation ou bien de signalement de dysfonctionnements.

Enfin, en complément de l'enquête interne concernant le parc des véhicules des services urbains, menée tous les deux ans, l'UTP a noué des relations avec le service de la donnée et des études statistiques du Commissariat général du développement durable afin de bénéficier de la communication régulière du nombre d'immatriculations des autobus, réparties par type d'énergie.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Adrien Malfray

CARPOSTAL FRANCE

Nicolas Delhommeau,
Anne-Marie Papic

CTL (STRASBOURG)

Jean-Louis Metzger

KEOLIS

Camille Audubert,
Olivier Contesso,
Bruno Lapeyrie,
Lætitia Nicco

RATP

Philippe Jouette,
Sophie Mazoué,
Patrick Perrino

RATP DEV

Georges Despaigne

RÉGIE DES TRANSPORTS COMMUNAUTAIRES ROCHELAIS (AGIR)

David Cronenberger

RTAE ELBEUF

Nathalie Maguin

RTM MARSEILLE (AGIR)

François Agier,
Cédric Saulnier

SNCF

Florence Cousin,
Frédéric Fhal,
Mickaël Picart

SNCF RÉSEAU

François Tainturier

SNCF TRANSILIEN

Ghislain Goulet de Rugy

TISSÉO TOULOUSE (AGIR)

Romain de Montbel

TRANSDEV

Jean-Luc Josso,
Alain Pittavino

TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE

Sébastien Holstein

TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS (AGIR)

Marc Delayer (président
de la Commission)

UTP

Sigrïd Claviéras,
Claude Faucher, Stéphanie
Jégu, Stéphanie Lopes
d'Azevedo, Nelson
de Pessemier

VECTALIA BÉZIERS MÉDITERRANÉE

Jean-Michel Gressard



MARC DELAYER

Président de la commission Techniques, exploitation et développement durable. Directeur général, Transports publics du Choletais, AGIR

Où en est le transport public urbain en matière de transition énergétique ?

Désormais, dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants, toute flotte d'autobus doit être renouvelée à 50 % par des véhicules à faibles émissions. En 2019, les achats d'autobus neufs ont progressé de 11 % comparés aux années précédentes. Ces acquisitions concernent des autobus électriques et au GNV, mais aussi des bus Euro VI qui viennent remplacer des véhicules Euro II, III ou IV et améliorent significativement la qualité de l'air en ville. Avec cette stratégie, les réseaux poursuivent l'approche systémique des énergies alternatives qui ont des conséquences fortes en termes d'investissement, d'avitaillement et d'outil industriel.

L'amélioration des franchissements des passages à niveau a fait l'objet d'une charte entre SNCF Réseau et l'UTP. Pourquoi était-ce important ?

Avec cette charte, les passages à niveau ne sont plus uniquement une donnée ferroviaire, ils entrent dans l'écosystème de la circulation routière. Ce texte traduit aussi des relations plus fortes entre le gestionnaire d'infrastructures, le gestionnaire de voirie et les opérateurs de transport. Ces derniers franchissent tous les jours des passages à niveau, mais le gabarit de leurs véhicules ne peut pas s'appréhender comme un véhicule particulier. Nous disposons ainsi d'interlocuteurs chez SNCF Réseau pouvant intervenir dans nos structures pour sensibiliser, informer, etc. Un système d'alerte permettra à nos salariés de signaler des dysfonctionnements ou incidents, même mineurs, aux abords d'un passage, ce qui participera à l'amélioration des franchissements par le gestionnaire d'infrastructures.

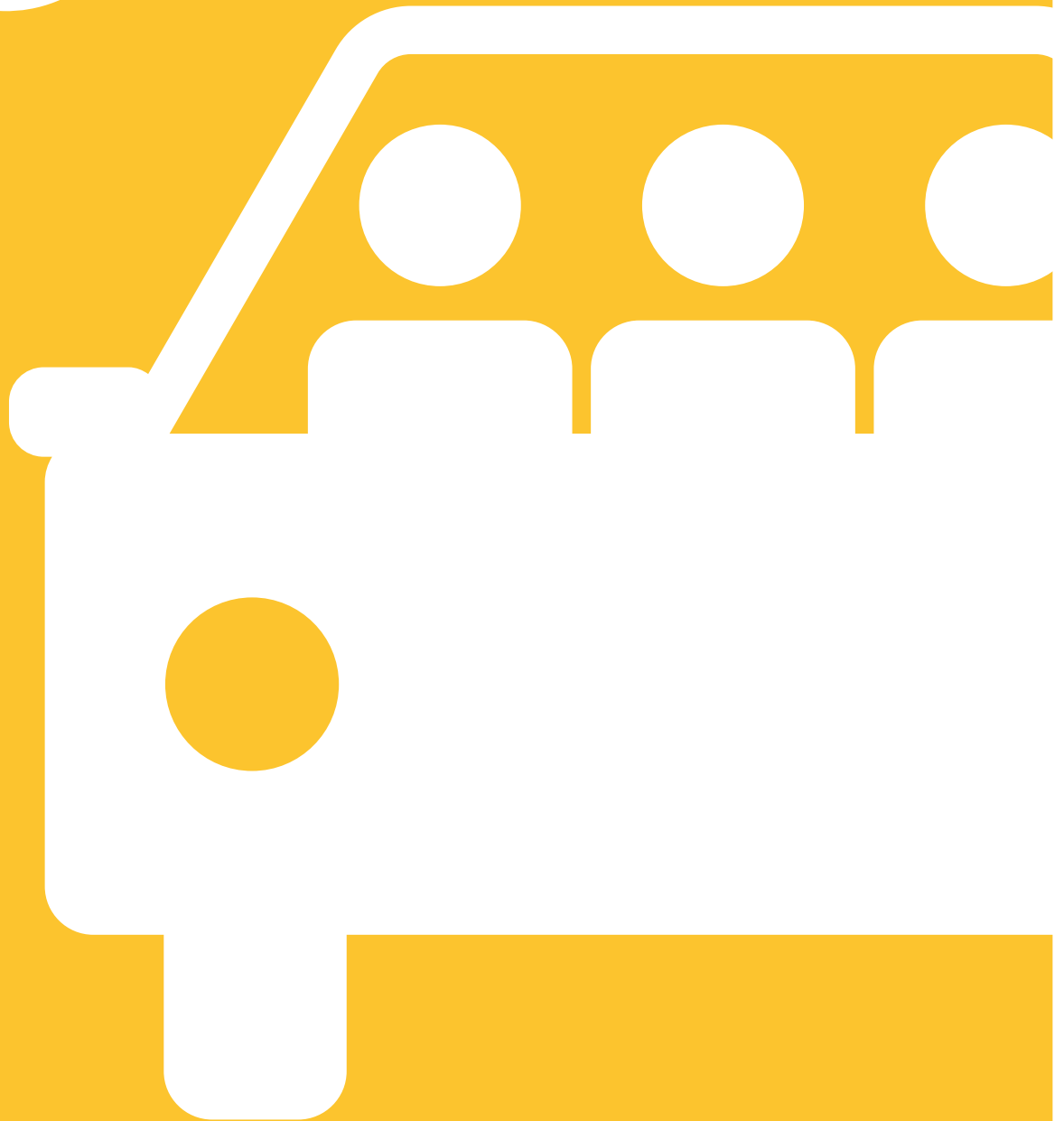
« Les réseaux
poursuivent
l'approche
systémique des
énergies
alternatives »

LES TEMPS FORTS 2019

www.UTP.FR

UTP

Union des Transports
Publics et ferroviaires



La mobilité durable partout, pour tous





De gauche à droite: Jean-Marc Germain (PS/Place publique); Philippe Duron (coprésident de TDIE); Noël Chuisano (DLF); Karima Delli (EELV); Louis Nègre (coprésident de TDIE); Gilles Dansart (journaliste et animateur du débat); Pascale Le Néouannic (LFI); Pierre Serne (Génération.s.); Dominique Riquet (Renaissance/LREM).

Élections européennes: et la mobilité dans tout ça?

Douze jours avant les élections européennes en France, l'UTP participe à l'organisation du débat: «Élections européennes: et la mobilité dans tout ça?», coorganisé par TDIE et Mobilettre. Les représentants des différentes listes (PS/Place publique, DLF, EELV, LFI, Génération.s, LREM) viennent présenter la philosophie politique et des grandes lignes de leur programme mobilité, débattre des questions majeures et clivantes de la prochaine législature et échanger avec le public présent dans la salle.

14 MAI

À la veille du scrutin européen: l'UTP prend la parole dans Les Echos

Sous la plume de son président, Thierry Mallet, l'UTP publie une tribune dans le quotidien *Les Echos* la veille de la tenue des élections européennes en France. Objectif: rappeler l'importance de placer la mobilité durable au premier rang des priorités européennes.

LE POINT DEVUE de Thierry Mallet

Nous devons mieux protéger nos transports publics et ferroviaires

Ces jours-ci, les citoyens des États membres de l'Union européenne disent leurs préoccupations. Essentiel pour l'avenir de l'Europe, ce scrutin marque une échéance fondamentale pour un secteur trop souvent omis dans les débats: le transport. Pourtant, la libre circulation des personnes est des biens - principe fondateur de l'Union - repose sur son bon fonctionnement. Le Parlement européen joue un rôle central dans l'élaboration des politiques de transport et, aujourd'hui, 80 % de la législation le concernant s'élabore à Bruxelles.

mobilité durable et accompagner la transition énergétique au service des territoires et des déplacements du quotidien. A l'heure où l'Europe a déterminé les modalités d'ouverture à la concurrence des marchés des transports publics et ferroviaires, de nouveaux acteurs du numérique viennent rebattre les cartes.

Il n'a échappé à personne que le transport et le numérique sont intimement liés. Pour autant, ces dernières années, l'UE n'a pas pris en compte les impacts essentiels sur le transport de certaines législations relatives au

permettant l'émergence de nouveaux acteurs soumis aux mêmes règles et aux mêmes obligations.

Si l'Europe stimule l'innovation et finance des projets de recherche et de développement ambitieux, tel « Data transports intelligents, verts et intégrés » du programme Horizon 2020, il est nécessaire qu'elle soit plus respectueuse du principe de subsidiarité et se garde de vouloir légiférer trop rapidement. C'est particulièrement le cas des outils MaaS (« Mobility as a service ») qui se mettent progressivement en place. Au service des voyageurs, ces dis-



Chiffres clés du transport public: la nouvelle édition

Ce précieux document passe à la loupe les données d'activité des réseaux de transport public urbain en 2017. Il établit les grandes tendances au vu de multiples indicateurs indispensables à la compréhension de l'économie du secteur: population desservie, production, trafic, parc, personnel, recettes commerciales, dépenses d'exploitation, vitesse... Cette nouvelle édition présente aussi une analyse des principaux ratios de l'activité sur 10 et 25 ans. L'enseignement essentiel de cette étude est la nette augmentation des territoires à desservir par les autorités organisatrices de la mobilité, de 9,3% en superficie entre 2016 et 2017.

4 JUIN



Transports Publics devient European Mobility Expo

À l'occasion du congrès de l'UITP à Stockholm, en Suède, le GIE Objectif transport public, structure commune au GART et à l'UTP, annonce que son salon Transports Publics, le salon européen de la mobilité, fait peau neuve avec une nouvelle charte graphique et un nouveau nom. L'événement s'appellera désormais European Mobility Expo. Ce changement correspond bien aux évolutions du secteur et au développement de la mobilité du XXI^e siècle.

10 JUIN



L'UTP intervient au congrès de l'UITP, à Stockholm

Le Global Public Transport Summit 2019 de l'UITP se déroule dans la capitale suédoise du 9 au 12 juin. À cette occasion, Marie-Claude Dupuis, vice-présidente de l'UTP, présidente de la commission « Nouvelles mobilités, villes de demain » et directrice Stratégie, Innovation et Développement du groupe RATP, intervient à la table ronde « Data Driven Business » sur l'ouverture des données. Le 11 juin, Thierry Mallet, président de l'UTP et PDG de Transdev, participe au débat sur les perspectives et priorités de la politique de l'Union européenne en matière de transports urbains.

10 ET 11 JUIN



L'UTP renouvelle son conseil d'administration

L'assemblée générale de l'UTP se tient le 20 juin pour renouveler son conseil d'administration, composé de 24 membres, élus pour une période de deux ans. Quatre nouveaux administrateurs rejoignent le conseil d'administration: **Salima Saa**, directrice commerciale et Développement de Transdev France, **Hervé Beccaria**, directeur

général délégué de la Régie des Transports de Marseille (AGIR), **Jean-Pierre Farandou**, président-directeur général de Keolis, et **Serge Reynaud**, directeur de la Business Unit France/Suisse de RATP Dev, qui succèdent respectivement à Thierry Mallet, Pierre Reboud, Anne Lieure et François-Xavier Perin.

Jean-Pierre Farandou est élu président de l'UTP

Le nouveau conseil d'administration élit, à l'unanimité, Jean-Pierre Farandou à la présidence de l'UTP. Le PDG de Keolis succède à Thierry Mallet. Représentant chacune des principales composantes de l'UTP, quatre vice-présidents officieront à ses côtés: Marie-Claude Dupuis, directrice Stratégie, Innovation et Développement du groupe RATP, Marc Delayer, directeur général des Transports Publics du Choletais (AGIR), Pierre Izard, directeur général



délégué Système et Technologies ferroviaires de SNCF, et Clément de Villepin, directeur des Ressources humaines du groupe Transdev.

20 JUIN



L'UTP crée une commission Sûreté et lutte contre la fraude

Le conseil d'administration de l'UTP, tenu le 20 juin, décide de créer une nouvelle commission dédiée à la sûreté et la lutte contre la fraude, du fait de la montée en puissance et de l'importance de ces deux sujets. L'UTP compte désormais huit commissions dont la mission consiste à préparer les travaux du conseil et lui proposer des orientations sur les grandes questions concernant la profession.



L'UTP signe la Charte nationale pour la qualité d'usage de l'accessibilité dans les transports publics routiers de voyageurs

Élisabeth Borne, ministre chargée des Transports, Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, Valérie Lacroute, vice-présidente du GART, Michel Neugnot, président de la commission Transport et Sécurité de Régions de France, Jean-Sébastien Barrault, président de la FNTV, et Frédéric Baverez, président de la commission Économie et Mobilité de l'UTP, signent ensemble la Charte nationale pour la qualité d'usage de l'accessibilité dans les transports publics routiers de voyageurs. Pour l'UTP, l'enjeu premier est de sensibiliser encore davantage ses adhérents aux besoins et contraintes des personnes handicapées.

26
JUN

8
JUILLET

10
JUILLET

17
JUILLET

18
JUILLET

10
SEPT.

15
SEPT.

Le Bilan social ferroviaire est disponible

Réalisé à partir des données sociales agrégées des entreprises adhérentes de l'UTP relevant de la convention collective ferroviaire, le *Bilan social 2018* indique que la quasi-totalité des salariés (98,9%) travaille en CDI, que les temps partiels représentent 9,2% des effectifs et que la pyramide des âges est assez équilibrée. La féminisation continue sa progression: le nombre de salariées représente 20% des effectifs. En 2018, les entreprises de la branche ferroviaire ont consacré plus de 486 millions d'euros à la formation professionnelle, soit 8% de la masse salariale, un taux largement supérieur à leurs obligations légales.



La FNAUT, la FNTV, le GART, Régions de France, TDIE et l'UTP regrettent la non-adoption de la loi d'orientation des mobilités

Au nom des voyageurs, des autorités organisatrices de transport, des opérateurs, la FNAUT, la FNTV, le GART, Régions de France, TDIE et l'UTP réclament l'adoption de la loi d'orientation des mobilités avant la fin de l'année pour permettre à tous les citoyens d'accéder à un droit indispensable: le droit à la mobilité. Ils regrettent que les conditions d'adoption de ce texte n'aient pu être trouvées lors de la commission mixte paritaire du 10 juillet 2019. Ils appellent à trouver les conditions d'un compromis, notamment financier, satisfaisant l'ensemble des parties pour une adoption définitive de la LOM avant la fin 2019.



Branche ferroviaire: CFDT, FO, UNSA et UTP signent deux accords instaurant la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)

Trois syndicats représentatifs: l'UNSA-ferroviaire, l'Union Fédérale FGTE-CFDT Cheminots et FO Cheminots signent deux accords qui permettent de transformer la Commission mixte paritaire nationale de négociation (CMPN) en Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI). La branche ferroviaire met ainsi en œuvre les dispositions de la loi d'août 2016 relative « au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ».



Le guide sur le nouveau pacte ferroviaire s'étoffe d'une FAQ

En cas de changement d'entreprise sur une ligne, les salariés restent-ils affectés à leur entreprise? Que se passe-t-il en cas de refus de transfert du contrat? Comment serai-je accompagné dans le cadre du transfert? Après avoir mis en ligne un guide sur le nouveau pacte ferroviaire, l'UTP enrichit son document d'une foire aux questions. Plus de 80 questions, réparties en huit thématiques, apportent des réponses concrètes aux personnes concernées par l'ouverture à la concurrence, mais aussi à toutes les personnes intéressées par ce sujet.



Publication du Bilan social 2018 des réseaux de transports publics urbains

Rémunérations, parité, effectifs, nature des contrats... Cette publication réalisée par l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) renseigne sur les grandes données sociales de la branche des réseaux de transports publics urbains. Principaux enseignements: les emplois demeurent très largement en CDI et à temps plein, la féminisation des effectifs poursuit sa progression, les rémunérations sont en hausse pour toutes les catégories, le niveau d'investissement dans la formation reste élevé et les effectifs affichent une légère hausse.

LE BILAN SOCIAL TRANSPORTS URBAINS 2018 EST À RETROUVER SUR LE SITE UTP.FR



Jean-Pierre Farandou, Louis Nègre (au micro), Anne Gérard (au centre), respectivement président de l'UTP, du GART et du GIE Objectif transport public, accompagnés de Layla Ricroch, rapporteur de la Commission des comptes des transports de la Nation, présentent la Journée du transport public à la presse.

Conférence de presse de la Journée du transport public

La presse assiste à la présentation de la Journée du transport public qui se tiendra le 21 septembre. Anne Gérard, présidente du GIE Objectif transport public et vice-présidente de la communauté urbaine du Grand Poitiers, déléguée aux Mobilités, Louis Nègre, président du GART et Jean-Pierre Farandou, président de l'UTP, présentent l'événement et expliquent pourquoi ils ont retenu la thématique « Transports publics et pouvoir d'achat ».



L'UTP présente ses activités en vidéo

Pour la toute première fois, l'UTP réalise un film vidéo pour rendre compte de ses activités. Le président et les vice-présidents présentent les grandes missions et les principaux enjeux de l'organisation professionnelle. Les présidents des huit commissions de l'UTP détaillent les travaux menés et leurs objectifs à court et à plus long termes.



Avec les transports publics, vous êtes gagnants sur toute la ligne!

C'est le slogan de l'édition 2019 de la Journée du transport public. Cette année, l'opération a choisi pour thème le pouvoir d'achat en privilégiant, lorsque cela est possible, les transports publics plutôt que la voiture individuelle. Une fois de plus, l'événement recueille une forte participation: dix régions et la majorité des grandes agglomérations jouent le jeu et proposent des offres promotionnelles et/ou des actions de sensibilisation pour encourager le changement de comportement. Objectif: valoriser leurs transports de proximité auprès du grand public.

21 SEPT.

Publication de la note sur la concurrence dans le transport public urbain

Chaque année, l'UTP étudie les évolutions du marché du transport public urbain en suivant les appels d'offres et les changements de mode de gestion. En 2018, 84% des opérateurs dont le contrat était à renouveler ont vu leur contrat reconduit. Un résultat qui témoigne de la satisfaction des autorités organisatrices de la mobilité et celle des voyageurs. À RETROUVER SUR UTP.FR



24 SEPT.

Le 2^e colloque « Regards croisés sur les véhicules autonomes » fait salle comble

Organisé par la Société des ingénieurs de l'automobile (SIA), l'Union routière française (URF), Routes de France (RdF) et l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP), le colloque annuel « Regards croisés sur les véhicules autonomes » accueille plus de 240 participants issus des trois filières: automobile, route et transport public. Le haut niveau d'échanges et la qualité des interventions sont à l'origine de ce succès.



Luc Chatel, président de la Plateforme automobile (PFA), et Claude Faucher, délégué général de l'UTP, lors du colloque « Regards croisés sur les véhicules autonomes ».

25 SEPT.

Le transport prend soin de la santé de ses salariés

Alors que le transport (marchandises, urbain, interurbain) prévoit de recruter près de 50 000 personnes en 2019, les partenaires sociaux du transport routier et du transport urbain ont souhaité mettre en place un dispositif de prévention santé inédit en France. « Transportez-vous bien » est le programme de prévention santé imaginé par l'ensemble des organisations syndicales et patronales du secteur afin que les salariés prennent soin de leur santé au quotidien.



30 SEPT.



Nantes accueille les Rencontres nationales du transport public

Pour leur édition 2019, les Rencontres nationales du transport public ont choisi de s'installer pendant deux jours et demi à Nantes. L'audience est plus forte qu'en 2017 avec une progression de tous les résultats: +5% de fréquentation (7 995 visiteurs); +11% d'exposants (225); +10% de congressistes (909); et +25% de start-up. Les Rencontres ont fait la part belle aux sujets d'actualité qui ne manquent pas en ce mois d'octobre: loi d'orientation des mobilités, ouverture à la concurrence, données et MaaS, gratuité totale... Le congrès du GART et de l'UTP propose deux conférences et 12 ateliers. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État aux Transports, visite le salon pendant deux heures avant son discours inaugural. Quinze journalistes issus de médias généralistes et professionnels importants participent au voyage de presse. Les Rencontres nationales du transport public suscitent un intérêt médiatique renouvelé; les principales retombées dans la presse concernent la gratuité dans les transports, les zones peu denses, la mise en œuvre de la future loi d'orientation des mobilités et l'interpellation du gouvernement sur la baisse des ressources pour le transport public.

Les Rencontres nationales du transport public restent un rendez-vous incontournable. Pour preuve: près de 8 000 visiteurs présents à Nantes, 225 exposants, un chiffre en hausse de 11% comparé à 2018.



Les Rencontres sont inaugurées par Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État aux Transports, Anne Gérard, présidente du GIE Objectif transport public, Louis Nègre, président du GART, et Jean-Pierre Farandou, président de l'UTP. Roch Brancour, vice-président de la région Pays de la Loire en charge des Transports, de la Mobilité et des Infrastructures, et Johanna Rolland, maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole.

1^{ER} AU 3^{ES} OCT.



Conférence de presse GART-UTP avec, aux côtés de Louis Nègre, président du GART, Marie-Claude Dupuis, vice-présidente de l'UTP.

Le congrès du GART et de l'UTP propose un programme très riche avec deux séances plénières et pas moins de 12 ateliers.

Le stand commun au GART et à l'UTP accueille de nombreux visiteurs. Les équipes se mobilisent pour leur délivrer les informations et documentations demandées.

Opérateurs, autorités organisatrices, constructeurs, ingénieristes, etc. sont présents à Nantes, sans oublier les start-up dont le nombre augmente de 25% par rapport à l'édition précédente.



L'UTP et le CNPA nouent un partenariat inédit

Pour aider à construire la convergence de tous les acteurs vers une mobilité multimodale, durable, sûre et connectée, l'UTP et le CNPA ont décidé de nouer un partenariat, sous la forme d'une adhésion croisée : des représentants de chacune des organisations professionnelles pourront contribuer aux travaux menés par son partenaire.

Thierry Mallet élu président de l'UTP

Suite à sa nomination à la présidence de SNCF, Jean-Pierre Farandou a remis son mandat de président de l'UTP entre les mains du conseil d'administration. Le 11 octobre, le conseil élit à l'unanimité Thierry Mallet président de l'UTP. Pour garantir une représentation équilibrée des différentes composantes de l'UTP au sein du conseil d'administration, les administrateurs élisent à l'unanimité Frédéric Baverez, directeur exécutif groupe France de Keolis et président-directeur général d'Effia, vice-président de l'UTP ; Bruno Danet, directeur des Ressources humaines, Keolis, président de la commission Affaires sociales du transport urbain, et Clément de Villepin, directeur des Ressources humaines du groupe Transdev, vice-président ; Édouard Hénaut, directeur général France du groupe Transdev, président de la commission Économie et Mobilité, et Salima Saa, directrice



commerciale et Développement de Transdev France, administratrice du GIE Objectif transport public. Il acte l'arrivée, à partir de novembre 2019, de Vectalia France au conseil d'administration en la personne d'Élie Franc, directeur général.



Journée d'information adhérents sur la formation professionnelle

Plus de 80 adhérents participent à la Journée d'information sur la formation professionnelle organisée à leur intention. Objectif : dresser le bilan des impacts de la réforme « Avenir professionnel » pour les entreprises et les branches du transport urbain et ferroviaire, un an après sa mise en place. Bruno Lucas, délégué général de la DGEFP, Clément de Villepin, directeur des Ressources humaines groupe de Transdev, et Bruno Danet, directeur des Ressources humaines de Keolis, étaient présents pour introduire cette journée. Les adhérents ont ensuite participé à quatre ateliers concernant les nouveaux acteurs et circuits de financement de la formation, les nouveaux dispositifs de la loi « Avenir professionnel » et les retours des entreprises, les travaux paritaires des branches transport urbain et ferroviaire et l'attractivité des métiers dans le secteur. Cette journée a permis aux participants d'échanger et de trouver des réponses à leurs questions notamment grâce à la présence de Patrice Omnes, directeur général de l'OPCO Mobilités, et des représentants de la DGEFP.



Acceptabilité du véhicule autonome partagé : les conditions de la réussite

Un an après avoir adopté une première position : « Déploiement des véhicules autonomes : une opportunité à ne pas manquer », le conseil d'administration en adopte une deuxième intitulée : « Acceptabilité du véhicule autonome partagé : les conditions de la réussite ». Ce texte détaille pourquoi et comment les voyageurs pourront accepter et utiliser le véhicule autonome partagé.

2 OCT.

8 OCT.

11 OCT.

15 OCT.

16 OCT.

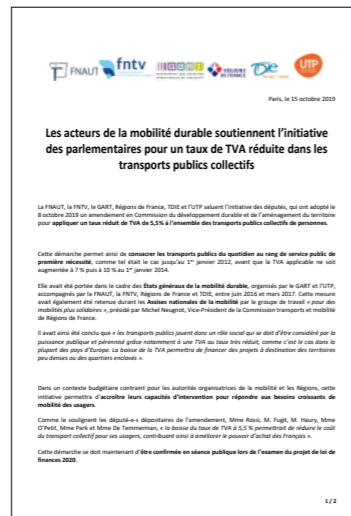
12 NOV.

25 NOV.



Session d'information sur le décret SECUFER

Après l'entrée en application du décret « SECUFER » le 1^{er} janvier 2018, les acteurs du secteur concernés ont repensé les règles de prévention des risques de heurt par la circulation des véhicules et des risques électriques. Pour comprendre les impacts et les enjeux pour nos professions, l'UTP propose à ses adhérents, opérateurs de transports guidés et ferroviaires, une matinée d'information et d'échanges le mardi 8 octobre 2019. Cette matinée sera principalement enrichie des interventions des exploitants du secteur.



TVA réduite : l'UTP soutient l'initiative des parlementaires

Dans un communiqué commun, la FNAUT, la FNTV, le GART, Régions de France, TDIE et l'UTP saluent l'initiative des députés, qui ont adopté le 8 octobre 2019 un amendement en Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire pour appliquer un taux réduit de TVA de 5,5 % à l'ensemble des transports publics collectifs de personnes.

Partenariat renouvelé avec le ministère de la Justice pour développer le travail d'intérêt général

Le ministère de la Justice et l'UTP renouvellent leur accord national de partenariat pour favoriser le développement du travail d'intérêt général et des actions de prévention, de lutte contre la récidive et de sortie de la délinquance. Cette convention-cadre, comme la précédente signée en 2016, fournit un cadre national commun aux entreprises de transport urbain et ferroviaire qui souhaitent favoriser l'accueil des personnes devant effectuer une



mesure de réparation pénale, un travail d'intérêt général, un stage de citoyenneté ou de formation civique, un chantier d'insertion, etc.



L'UTP soutient Mobility for Tomorrow

L'UTP est partenaire de Mobility for Tomorrow, une rencontre de travail organisée dans le cadre de la semaine « Paris for Tomorrow », sous le haut patronage de la Ville de Paris. Les conclusions de cette rencontre constitueront une contribution majeure à la suite du processus COP.



L'UTP tient sa conférence de presse

Presse professionnelle, quotidiens nationaux, radio : une quinzaine de journalistes assistent à la conférence de presse de l'UTP. À cette occasion, l'organisation professionnelle présente les résultats de l'Observatoire de la mobilité 2019, sondage mené pour son compte par l'IFOP. Outre les habitudes de déplacements, l'Observatoire porte cette année sur les nouvelles mobilités et le MaaS, deux sujets importants de la loi d'orientation des mobilités en cours d'adoption. Le président de l'UTP, Thierry Mallet, et deux vice-présidents, Marie-Claude Dupuis et Marc Delayer, répondent aux nombreuses questions des journalistes présents.

28 NOV.

DÉC. 2019

4 DÉC.

5 DÉC.

24 DÉC.

9 JANV. 2020

L'UTP publie une note économique sur la gratuité totale

Sous le titre « La gratuité totale : une réponse inadéquate aux objectifs de développement durable affichés », cette note montre que la gratuité totale n'est pas un levier adapté pour atteindre les dix résultats attendus par ses promoteurs en matière de report modal, d'environnement, d'attractivité du transport collectif, de pouvoir d'achat, de droit à la mobilité pour tous, d'équité sociale, d'attractivité des centres-villes,



d'accessibilité aux publics les plus fragiles, d'accès plus simple à la mobilité, et de lien social. La note précise également pourquoi la gratuité totale fragilise le versement mobilité. À RETROUVER SUR LE SITE UTP.FR



Dénonciation de la convention collective nationale des personnels des voies ferrées d'intérêt local : un guide sur les conséquences pratiques

Dans le cadre de la restructuration des branches professionnelles engagée par le gouvernement, le devenir des conventions collectives concernant moins de 5 000 salariés, dont la convention collective VFIL, est étudié par la Direction générale du travail. L'UTP met en ligne un guide pratique qui éclaire les entreprises dans leur choix de rattachement à une autre convention collective au regard de leur activité principale.



La loi d'orientation des mobilités est promulguée

Après un long parcours législatif, la loi d'orientation des mobilités est publiée au *Journal officiel*, le 24 décembre. Nombre de propositions émises dans ce texte sont issues des Assises de la mobilité initiées par le gouvernement et des États généraux de la mobilité durable qui les avaient précédées. Le gouvernement souhaite que les nombreux textes d'application soient rédigés avant l'été.

Transport urbain : deux accords pour la reconversion et la promotion par l'alternance

Les partenaires sociaux signent à l'unanimité deux accords structurants pour la promotion par l'alternance (Pro A) permettant de sécuriser le parcours professionnel de certains salariés de la branche. L'UTP et l'ensemble des organisations syndicales de la branche (CFDT, CFE CGC, CGT, FO, UNSA) ont signé un accord-cadre « portant sur la mise en place de la Pro A ». La liste des certifications éligibles à ce dispositif fait l'objet d'un deuxième accord, signé également à l'unanimité.

2019 marque le 120^e anniversaire de l'UTP. À cette occasion, la traditionnelle cérémonie des vœux adopte un ton festif. Honneur est fait aux membres du conseil d'administration et au délégué général qui montent tous sur scène pour entourer Thierry Mallet, président de l'UTP.



Des vœux et un anniversaire !

Cette année, la cérémonie des vœux marque le 120^e anniversaire de l'UTP. Pour l'occasion, un film retrace la petite histoire de l'organisation professionnelle dans la grande histoire des transports publics en France. Dans son discours de bienvenue, Thierry Mallet, président de l'UTP, rappelle que l'année 2019 a été ponctuée par des évolutions importantes pour la mobilité : adoption de la loi d'orientation des mobilités le 24 décembre et suites de la loi « nouveau pacte ferroviaire » de juin 2018 en France. Au niveau européen : règlement sur les droits des passagers ferroviaires, directive PSI, proposition de directive sur les transports longue distance par autocar et révision de la directive « Véhicules propres ». Le président évoque aussi le dialogue social, particulièrement intense ces derniers mois, avec la création de l'OPCO Mobilités, la signature de trois accords dans le transport urbain, l'accord relatif à la transformation de la Commission mixte paritaire (CMP) en Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) et la finalisation des négociations sur les classifications et rémunérations, et la mise en œuvre du dispositif Pro A dans la branche ferroviaire. Près de 300 personnes participent à cette soirée qui prend cette année une dimension historique avec les 120 ans de l'UTP.



Ci-dessus, lors de son allocution, Thierry Mallet, président de l'UTP, est notamment entouré de Jean-Pierre Farandou, PDG de SNCF, Patrick Jeantet, président de SNCF Réseau, et Catherine Guillouard, PDG de RATP. Ci-contre : en haut, les convives venus nombreux écoutent avec attention le président de l'UTP qui présente les grands enjeux de la profession pour les mois à venir ; en bas, les administrateurs de l'UTP sont aux côtés de Thierry Mallet pour la découpe du gâteau d'anniversaire des 120 ans de l'UTP.





Futur en Train: première participation à Studyrama

L'association pour le développement et la promotion des métiers du ferroviaire Futur en Train débute l'année sur les chapeaux de roues. Pour la toute première fois, elle participe au salon Studyrama des formations automobiles, aéronautiques, ferroviaires et navales organisé porte de Champerret, à Paris. L'association est présente pour sensibiliser les jeunes aux évolutions technologiques, aux enjeux climatiques du secteur et aux besoins croissants des entreprises qui offrent de nombreuses opportunités d'emploi. À cette occasion, Nadia Mouri, chargée de mission de Futur en Train, présente le secteur, ses métiers et les niveaux d'études adéquats pour pouvoir y postuler, lors de son intervention « Les métiers méconnus du ferroviaire: formations et carrière », qui attire de nombreux auditeurs.

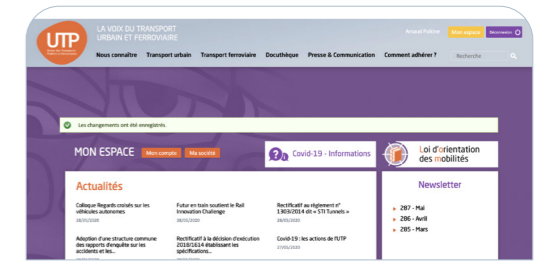


Concours du Bus d'Or: c'est parti!

Tous les directeurs des réseaux adhérents à l'UTP reçoivent le dossier d'inscription pour participer au concours du Bus d'Or. Les épreuves se dérouleront du 22 au 24 juin 2020 sur le site de formation Croizat à Saint-Denis, en région parisienne. La remise des trophées aura lieu le mercredi 24 juin, à l'European Mobility Expo, au Parc des expositions de Paris, porte de Versailles.

European Mobility Expo: un nouveau nom pour le salon européen de la mobilité

Le GIE Objectif transport public, structure commune au GART et à l'UTP, organise une soirée pour le baptême officiel de European Mobility Expo, connu jusqu'alors sous le nom de Transports publics, le salon européen de la mobilité. Anne Gérard, présidente du GIE, explique les raisons de ce changement tandis que Louis Nègre, président du GART, et Thierry Mallet, président de l'UTP, donnent un avant-goût du programme. Cette soirée est aussi l'occasion de donner la parole à Sébastien Bohler, docteur en neurosciences, qui intervient sur le changement de comportement à adopter pour sortir de la crise écologique, et à Kolja Harders (photo), responsable du département du commerce extérieur de Hambourg, invité d'honneur de European Mobility Expo 2020, venu présenter les grands projets de transports publics et de mobilité de la deuxième ville d'Allemagne par sa population (1,8 million d'habitants).



Site UTP: un espace dédié à la loi d'orientation des mobilités

Les adhérents, les membres associés et les partenaires de l'UTP peuvent accéder à un espace dédié à la loi d'orientation des mobilités à partir de la page d'accueil du site de l'UTP et dans leur espace adhérent. Cet espace réunit toutes les informations sur les travaux ayant précédé l'adoption de la loi ainsi que les textes de loi et les notes des experts de l'UTP relatives à ces textes. Les adhérents, les membres associés et les partenaires peuvent aussi poser leurs questions aux experts de l'UTP. L'espace LOM sera enrichi au fur et à mesure de la publication des différents textes d'application.

18 JANV.

21 JANV.

3-4 FÉV.

4 FÉV.

4 FÉV.

6-9 FÉV.

13 FÉV.

17 FÉV.

Deuxième participation de Futur en Train à « Paris pour l'Emploi des Jeunes »

Futur en Train et ses adhérents participent, pour la deuxième année consécutive, au salon « Paris pour l'Emploi des Jeunes », organisé à la Grande Halle de La Villette, salon destiné aux candidats de moins de 30 ans en recherche d'emploi, d'apprentissage, d'orientation ou de mobilité professionnelle, qui accueille un très grand nombre de visiteurs.



Thierry Mallet, président de l'UTP, renouvelé à la tête du GITL

Lors de leur assemblée générale ordinaire, les membres du GITL renouvellent Thierry Mallet, président de l'UTP, président-directeur général du groupe Transdev, à la présidence de leur organisation professionnelle. À ce titre, pendant deux ans, il représentera les fédérations adhérentes au conseil exécutif du MEDEF. Laurent Mazille, directeur des Relations institutionnelles de Transdev, est reconduit pour deux ans comme secrétaire général du GITL.



Futur en Train au Mondial des métiers de Lyon

Pendant ces quatre jours, les visiteurs peuvent découvrir le métier de conducteur sur un simulateur installé sur le stand de Futur en Train. L'association s'est engagée avec le CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes à mettre à l'honneur le ferroviaire, le 7 février, avec des activités ludiques.



Convention collective ferroviaire: non-validité de l'accord « Classifications et rémunérations »

Signé par l'UNSA et la CFTD, le projet d'accord relatif au volet « Classifications et rémunérations » de la convention collective nationale ferroviaire rencontre l'opposition de FO Cheminots, CGT Cheminots et SUD-Rail. Le conseil d'administration de l'UTP, tenu le 13 février, prend acte de cette situation qu'il regrette. Il décide d'approfondir l'examen des différents scénarios possibles et travaillera à cet effet, au nom de ses entreprises adhérentes, avec chacune des organisations syndicales représentatives, le ministère des Transports et l'Observatoire du dialogue social.



L'UTP interpelle la Commission européenne sur la nécessité d'intégrer les transports urbain et ferroviaire dans le « Pacte vert »

Le « Pacte vert » de la Commission européenne doit intégrer les transports urbain et ferroviaire et mettre la transition écologique au cœur des politiques européennes, pour réduire de 50% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Le « Pacte vert » de la Commission européenne fixe des objectifs ambitieux dont l'UTP se félicite. Pour autant, l'organisation professionnelle alerte sur la nécessité d'intégrer le transport ferroviaire et le transport public urbain dans ce « Pacte vert » pour réussir la stratégie européenne en faveur du climat.

18 JANV.

Le « versement mobilité » au service de l'économie locale et de la justice sociale

Après avoir adopté sa position: « Versement mobilité: un levier moderne, équitable et efficace au service de la mobilité urbaine et périurbaine », lors de son conseil d'administration du 13 février, l'UTP communique sur le contenu de ce texte. Elle rappelle que le « versement mobilité » est un outil efficace au service de l'économie locale et de la justice sociale et bénéfique pour les territoires, les employeurs et les voyageurs. L'UTP indique aussi que le financement des transports urbains est essentiel au moment où la demande de mobilité des Français et l'urgence climatique n'ont jamais été aussi fortes.

25 FÉV.

2021 : année européenne du rail au Pacte ferroviaire

Au titre de son pacte vert pour l'Europe, la Commission européenne propose de faire de 2021 « l'Année européenne du rail ». Objectif: contribuer à accélérer la modernisation du secteur ferroviaire pour rendre le train plus populaire que les moyens de transport moins durables. Cette proposition doit maintenant être adoptée par le Parlement et le Conseil européens.



Les achats responsables: sujet du 3^e comité des parties prenantes

Une dizaine de personnes -représentants d'associations liées à la mobilité, d'associations regroupant des autorités organisatrices, de constructeurs et d'opérateurs- participent au 3^e comité des parties prenantes. Sujet retenu cette année: les achats responsables. À cet effet, deux administrateurs de l'OBSAR (Observatoire des achats responsables) exposent les enjeux des achats responsables tandis que les équipes de l'UTP présentent notamment la charte « achats responsables et sobriété numérique » de l'UTP et son projet de guide des bonnes pratiques à destination des adhérents. Sujet retenu pour le comité des parties prenantes 2021: les indicateurs environnementaux.

27 FÉV.

4 MARS



Certification Quali'OP

Pour la 12^e année consécutive, l'UTP obtient la certification Quali'OP, qui atteste d'engagements de services concrets et mesurables propres aux organisations professionnelles. Dans le cadre de cette démarche, l'UTP réalise une enquête annuelle pour obtenir un retour qualitatif sur ses actions.

30 AVRIL

DÉC. À MAI

COVID-19: L'UTP S'ADAPTE POUR ACCOMPAGNER SES ADHÉRENTS PENDANT LA CRISE

Pour permettre à de nombreux salariés de rejoindre leur poste de travail et à chacun d'acheter les produits de première nécessité, les entreprises de transport urbain, de transport ferroviaire (voyageurs et fret) et les gestionnaires d'infrastructures restent au service des Français. L'UTP se met en ordre de marche pour accompagner ses adhérents dans un contexte de crise sanitaire inédite.

REPÈRES

8 décembre 2019
La Chine annonce officiellement son premier cas de Covid-19 à l'OMS.

23 janvier 2020
L'OMS proclame l'état d'urgence sanitaire.

3 mars 2020
La France déclare le stade 2 dans la lutte contre le Covid-19 et instaure les « gestes barrières ».

14 mars 2020
La France annonce le stade 3 dans la lutte contre le Covid-19.

16 mars 2020
Le président de la République, Emmanuel Macron, annonce un confinement de deux semaines à partir du 17 mars à midi.

25 mars 2020
Le conseil des ministres adopte 25 textes d'application de la loi d'urgence pour lutter contre le Covid-19.

27 mars 2020
Le Premier ministre, Édouard Philippe, annonce la prolongation du confinement jusqu'au 15 avril minimum.

13 avril 2020
Le président de la République, Emmanuel Macron, annonce la poursuite du confinement jusqu'au 11 mai.

28 avril 2020
À l'Assemblée nationale, le Premier ministre présente les mesures de déconfinement, notamment dans les transports collectifs. Les députés votent la mise en place de ces mesures.

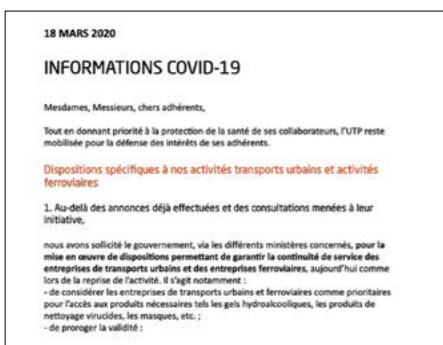
9 MARS



L'UTP reporte sa Journée d'information aux adhérents sur la loi d'orientation des mobilités

En raison de l'évolution de la situation sanitaire en France, l'UTP choisit d'annuler la Journée d'information sur la loi d'orientation des mobilités. Cette session destinée aux adhérents sera reprogrammée.

L'UTP PENDANT LA CRISE DU COVID-19



Covid-19: une e-lettre spécifique dès que l'actualité le nécessite

Une semaine avant le confinement, qui débute le 17 mars à 12 heures, l'UTP adresse une e-lettre à ses adhérents, membres associés et partenaires pour leur permettre de mieux faire face à la crise sanitaire. Cette lettre informe des mesures qui s'appliquent au secteur des transports, mais également des textes et dispositions générales dont les adhérents de l'UTP peuvent avoir besoin. Compte tenu de l'évolution de la situation, la e-lettre deviendra quotidienne à partir du 19 mars.

Nouvelles obligations pour les opérateurs afin de lutter contre le Covid-19

Le gouvernement prend de nouvelles dispositions pour lutter contre la propagation du Covid-19. Les opérateurs de transport collectif de voyageurs routier, guidé et ferroviaire doivent désinfecter chaque véhicule ou matériel roulant au moins une fois par jour, prendre toute disposition pour séparer le conducteur des voyageurs d'au moins un mètre et interdire aux passagers d'utiliser la porte avant des véhicules routiers. Parmi les autres nouvelles dispositions: suspendre la vente de titres à bord par un agent de l'entreprise, informer les voyageurs des moyens pour se procurer un titre et les informer des mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies au niveau national.



Les transports urbains et ferroviaires au cœur de la crise: l'UTP informe la presse

Dans un communiqué de presse, l'UTP rappelle que les transports urbains et ferroviaires sont au cœur de la crise du Covid-19. Alors que de nombreux Français doivent pouvoir rejoindre leur poste de travail et que chacun doit pouvoir acheter les produits de première nécessité, les entreprises de transport urbain, de transport ferroviaire (voyageurs et fret) et les gestionnaires d'infrastructures restent au service des Français. Ce communiqué détaille aussi les mesures prises par les opérateurs pour protéger leurs salariés et les voyageurs. Au nom des adhérents de l'UTP, son président, Thierry Mallet, salue l'engagement des forces vives des entreprises mobilisées pour assurer un service indispensable à la nation.



Report du Colloque «Regards croisés sur les véhicules autonomes»

La 3^e édition du colloque «Regards croisés sur les véhicules autonomes», qui devait se tenir les 9 et 10 juillet, est reportée aux 24 et 25 novembre 2020 à la Maison de la RATP, à Paris.

Éligibilité des employeurs à l'activité partielle

L'UTP confirme à ses adhérents que les entreprises du secteur sont éligibles au dispositif d'activité partielle mis en place par l'État. Elle relaie un schéma du ministère du Travail pour les aider à prendre, ou non, cette décision.

10 MARS

18 MARS

20 MARS

23 MARS

23 MARS

24 MARS

25 MARS

26 MARS

Continuité de service des transports urbains et ferroviaires: l'UTP sollicite le gouvernement

Considérer les entreprises de transports urbain et ferroviaire comme prioritaires pour l'accès aux produits nécessaires; proroger la validité des certificats de sécurité des entreprises et des habilitations des salariés, des certificats médicaux d'aptitude, des contrôles techniques des véhicules routiers et des sous-systèmes; reporter des obligations de formation; etc. Via les différents ministères concernés, l'UTP sollicite le gouvernement pour mettre en œuvre les dispositions permettant de garantir la continuité de service des entreprises de transports urbains et des entreprises ferroviaires, aujourd'hui comme lors de la reprise de l'activité.

Contrôles techniques, activité partielle et accès au gel hydroalcoolique

L'UTP communique sur les nouvelles dispositions et/ou obligations issues de la loi d'urgence sanitaire et des obligations pour le secteur. Ces dernières concernent notamment le contrôle technique des véhicules, l'activité partielle et l'accès au gel hydroalcoolique.

Niveau de service, obligations et commande de produits et matériels de protection

À la demande du ministère des Transports, l'UTP et le GART invitent les opérateurs et les autorités organisatrices à rappeler aux voyageurs les règles de distanciation et à veiller à la compatibilité entre l'offre et la fréquentation aux heures de pointe. L'UTP informe des délais tolérés pour les contrôles techniques et des mesures prises dans le décret du 23 mars prescrivant les

mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie 2020: nettoyage désinfectant du matériel roulant, distanciation, interdiction de monter par la porte avant quand c'est possible, suspension de la vente des titres par un agent de l'entreprise à bord des véhicules et information aux passagers sur les dispositions mises en place. En accord avec le ministère des Transports, la Centrale d'achat du transport public propose de centraliser les commandes des réseaux qui éprouvent des difficultés d'accès aux masques et gels hydroalcooliques.

Mise en place d'une téléconférence hebdomadaire

Un représentant de chaque composante siégeant au conseil d'administration de l'UTP participe à une téléconférence pour faire le point sur la situation. Cette réunion se tiendra à un rythme hebdomadaire pendant la crise sanitaire. Parallèlement, Thierry Mallet, président de l'UTP, participe, avec Catherine Guillouard, PDG de RATP, et Jean-Pierre Farandou, PDG de SNCF, à une téléconférence régulière avec Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État aux Transports. Les experts de l'UTP prennent part aux téléconférences organisées par la DGITM, par le secrétaire d'État au Tourisme, et aux nombreux échanges avec les cabinets, ministères, autres fédérations professionnelles et interlocuteurs partenaires. Ces échanges permettent de porter les préoccupations et les attentes des adhérents de l'UTP.

L'UTP PENDANT LA CRISE DU COVID-19

Protection des salariés, commande publique, activité partielle, impôts

L'UTP informe ses adhérents des mesures à prendre pour protéger leurs salariés face au virus, de l'assouplissement de certaines règles de passation, procédure et exécution des contrats de la commande publique adopté en conseil des ministres du 25 mars. L'UTP communique aussi sur l'ordonnance n° 2020-306 concernant la prorogation des délais échus et l'adaptation des procédures pendant la période d'urgence sanitaire adoptée en conseil des ministres du 25 mars. L'UTP relaie également la demande de la DGFIP aux entreprises ayant révoqué leur mandat SEPA pour le paiement des impôts et taxes, de régulariser leur situation au plus vite.



Un espace dédié aux informations « Covid-19 » sur le site Internet www.utp.fr

Toutes les informations relatives au Covid-19 sont présentées dans un espace spécifique, accessible aux adhérents, membres associés et partenaires. Au cas où ces derniers n'auraient pas lu la e-lettre ou s'ils souhaitent retrouver une information, ils peuvent à tout moment y consulter les informations relayées par l'UTP.



Congés payés, durée du travail et jours de repos : l'UTP publie une note

Pour tenir compte de la propagation du Covid-19 et de ses conséquences économiques, financières et sociales, l'ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 porte des mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos. L'UTP publie une fiche spécifique sur ces sujets.

Modifications du dispositif d'activité partielle

L'UTP publie une note qui présente les modifications apportées par le décret n° 2000-325 et par l'ordonnance n° 2020-346. Ce texte s'applique aux demandes formulées à compter du 26 mars 2020 au titre des salariés mis en activité partielle depuis le 1^{er} mars 2020.

Une note sur les contrats de la commande publique

L'UTP rédige une note sur les principales dispositions de l'ordonnance n° 2020-319 sur les contrats de la commande publique (marchés et concessions/DSP), adoptée le 25 mars. Cette note revient notamment sur la passation et l'exécution des contrats publics, la prolongation des contrats, les besoins de trésorerie, la protection des entreprises contre les sanctions contractuelles et l'indemnisation des préjudices.

26 MARS

L'UTP produit une note sur l'activité partielle

Le décret n° 2000-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle, paru au *Journal officiel* du 26 mars 2020, entre en vigueur. L'UTP rédige une note qui présente les modifications apportées par ce décret.



27 MARS

L'UTP communique la liste des obligations et délais administratifs prorogés

L'UTP transmet à ses adhérents le courrier du secrétaire d'État aux Transports concernant l'adaptation des agréments nécessaires à la poursuite des activités de transports terrestre et maritime pendant l'état d'urgence sanitaire. Dans ce courrier, le secrétaire d'État aux Transports précise, pour nos secteurs, la liste des obligations et des délais administratifs ne résultant pas d'une obligation européenne appelés à être prorogés durant l'état d'urgence sanitaire, ainsi que la liste des obligations et des délais administratifs résultant d'une obligation européenne. Ayant porté cette demande auprès du ministère, l'UTP continue à œuvrer pour identifier les obligations et délais ne résultant pas d'obligation européenne appelés à être couverts par des arrêtés ou décrets spécifiques, et conforter en droit le moratoire pour les dispositions relatives aux obligations et délais résultant d'obligation européenne.

30 MARS

Reprise des contrôles techniques

L'UTP transmet le décret n° 2020-358 du 28 mars 2020 relatif au contrôle technique de véhicules lourds et des véhicules de transport en commun de personnes. Après leur suspension à compter du 12 mars 2020, l'UTP informe que les délais de contrôle technique reprennent leur cours. Les propriétaires des véhicules peuvent bénéficier de 18 jours supplémentaires par rapport à la date initialement prévue de leur prochain contrôle technique.

L'UTP participe au comité « Filière tourisme »

Hôtellerie, culture, agences de voyages, croisières, etc. : l'UTP et une centaine de professionnels participent à la première visioconférence du comité « filière tourisme » sur les impacts de la crise sanitaire et les demandes de soutien à adresser aux niveaux français et européen. Les réunions seront hebdomadaires jusqu'à la sortie de la crise.

31 MARS

Report du salon European Mobility Expo

Le salon European Mobility Expo, prévu du 23 au 25 juin 2020, est reporté du 15 au 17 décembre 2020. Pour le GART et pour l'UTP, la santé et la sécurité des exposants, visiteurs, partenaires, prestataires et équipes restent les priorités.



L'UTP PENDANT LA CRISE DU COVID-19



L'UTP s'adresse aux autorités organisatrices de la mobilité urbaine

L'UTP adopte une position « Crise du Covid-19 : l'UTP s'adresse aux autorités organisatrices de la mobilité urbaine ». Dans ce texte, l'UTP les remercie des décisions prises. Elle attire leur attention sur les incidences économiques durables de la crise qui appellent à revoir les dispositions des contrats en cours comme à venir. Cette position est transmise aux présidents du GART, de France Urbaine et de l'AdCF. Elle donne lieu à un communiqué envoyé à la presse le 6 avril.

EAD, LOM, KLESIA : l'UTP communique les nouveaux dispositifs

Dispense de l'attestation de vérification de l'EAD, prolongation du délai pour le transfert de la compétence mobilité au titre de la LOM, dispositif spécifique de KLESIA pour les salariés relevant de son régime de prévoyance et fonds Haut degré de solidarité (HDS) de CARCEPT-Prévoyance : l'UTP informe ses adhérents des nouveaux dispositifs. Elle leur transmet également le « kit de communication » du ministère de la Transition énergétique et solidaire rappelant les obligations et les recommandations applicables dans les réseaux de bus, notamment, du fait de l'article 6 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 sur les mesures générales pour faire face à l'épidémie de Covid-19.



Des notes juridiques sociales spécifiques à l'urgence sanitaire

Conditions d'exercice des missions des services de santé, versement de la prime exceptionnelle, report du scrutin de mesure de l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés, mesures d'urgence pour la formation professionnelle et prorogation des mandats des conseillers prud'hommes et membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles... : sur chacun de ces sujets, l'UTP a rédigé une note à disposition de ses adhérents. Elle leur propose aussi une note sur les modifications apportées par le décret n° 2000-325 relatif à l'activité partielle et l'ordonnance n° 2020-346 sur le même thème. L'UTP rappelle à ses adhérents qu'ils peuvent consulter et télécharger ces documents sur le site Internet de l'UTP, dans leur espace personnel, onglet « Docuthèque » et dans la rubrique dédiée au Covid-19.



Report du concours du Bus d'Or

Le concours du Bus d'Or, qui devait se tenir pendant le salon European Mobility Expo, est reporté aux 12, 13 et 14 octobre. Les prix seront remis pendant le salon, qui se tient du 15 au 17 décembre 2020 au Parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris.



L'UTP participe au groupe de travail sur la stratégie de déconfinement

À la demande du secrétaire d'État aux Transports, un groupe de travail restreint se tient pour réfléchir aux possibles scénarios de déconfinement. Avec le soutien d'un groupe miroir réunissant toutes ses composantes, l'UTP formalise les conditions pour parvenir à un retour progressif de l'activité dans le transport de passagers comme de marchandises, avec une priorité : la sécurité des personnels et des voyageurs.



#TousMobilisés : une campagne Twitter en hommage aux salariés

Sur son compte Twitter, l'UTP diffuse les articles soulignant la mobilisation des salariés des entreprises de transport urbain et des entreprises ferroviaires pendant la crise sanitaire. Ces articles sont également consultables dans l'espace d'information dédié au Covid-19, créé sur le site Internet de l'UTP, dans une nouvelle rubrique : « Lu dans la presse #TousMobilisés ».



La commission Aménagement du territoire et Développement durable du Sénat auditionne l'UTP

L'UTP est auditionnée par la commission Aménagement du territoire et Développement durable du Sénat. Un projet de contribution écrite est soumis à l'approbation du conseil d'administration avant envoi. Le conseil d'administration valide la contribution de l'UTP.



L'UTP et ses composantes écrivent au Premier ministre

L'UTP, AGIR, Keolis, RATP, SNCF, Transdev adressent un courrier au Premier ministre, Édouard Philippe. Les signataires confirment tout l'intérêt de l'obligation de porter un masque dans tous les espaces dédiés au transport public et informent que cette obligation semblerait encore plus efficace si elle résultait d'une mesure préventive générale des pouvoirs publics pour tout espace partagé.

L'UTP PENDANT LA CRISE DU COVID-19

Délais échus, activité partielle, formation professionnelle: les nouvelles modalités

L'UTP présente les nouveaux dispositifs prévus par l'ordonnance n°2020-427 du 15 avril 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et l'adaptation des procédures pendant cette même période. Elle informe également ses adhérents sur l'activité partielle et les nouvelles mesures y afférant présentées dans l'ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020 et le décret n° 2020-435 du 16 avril 2020. Les autres informations diffusées ce jour concernent notamment les revenus de remplacement, le versement de l'indemnité complémentaire et le dispositif « FNE - Formation ».

Campagne Twitter: portraits de salariés qui assurent la continuité de service

Pour permettre aux salariés, qui le doivent, de rejoindre leur lieu de travail et aux produits indispensables d'arriver à destination, les opérateurs assurent une continuité de service. Sur le terrain, les équipes restent mobilisées. Pour rendre hommage à ces salariés, l'UTP organise une campagne Twitter en publiant leur portrait.



L'UTP décrypte l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020

Ce texte était très attendu car il apporte des compléments importants aux textes antérieurs encadrant l'activité partielle. L'UTP explique la teneur des articles 5, 6, 7, 8, 9 et 14 de cette ordonnance.

L'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 et la commande publique

L'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 présente plusieurs adaptations de la réglementation en matière de domaine public, de commande publique, d'urbanisme ou encore de droit électoral. L'UTP explique les apports de cette ordonnance en droit de la commande publique.



Message sonore sur les gestes barrières

Les opérateurs sont invités à diffuser un nouveau message sonore spécifique dans les gares/stations et véhicules. Mis à leur disposition par le Service d'information du gouvernement, ce message adapté aux transports rappelle les gestes barrières en vigueur. À partir du 11 mai, date du déconfinement, les opérateurs disposeront d'un nouveau kit de communication avec affiches, messages audios, etc.

17 AVRIL

20 AVRIL

21 AVRIL

22 AVRIL

23 AVRIL

24 AVRIL

27 AVRIL

28 AVRIL

30 AVRIL



Règles européennes: le courrier du secrétaire d'État aux Transports

L'UTP reçoit un courrier de Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État aux Transports, qui précise les dispositions concernant les titres, agréments, certificats, autorisations, attestations régies par des règles européennes. Le gouvernement a notifié à la Commission européenne les décisions prises par la France à ce sujet, notification dont la Commission a accusé réception le 8 avril 2020.



Le télétravail pendant la crise: des précisions

L'UTP informe ses adhérents sur les modalités concernant le télétravail, qui sont assouplies pendant la crise.

Dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire

Le décret n° 2020-453 du 21 avril 2020 est publié au *Journal officiel*. Sept jours à compter de sa publication, les délais de la procédure d'enquête publique relative à la modification de la déclaration d'utilité publique de la ligne 18 Est du Grand Paris Express reprennent leur cours.



Arrêts de travail dérogatoires: l'UTP informe des changements

À partir du 1^{er} mai, les salariés du secteur privé qui ne peuvent pas reprendre leur activité professionnelle basculeront dans un dispositif d'activité partielle au lieu d'un arrêt de travail dérogatoire indemnisé par l'Assurance maladie. Les modalités dépendent des raisons de l'arrêt.





La mobilité durable partout, pour tous



RÉSULTATS FINANCIERS 2019

RÉSULTATS FINANCIERS 2019



En 2019, l'UTP affiche un résultat bénéficiaire, et ce, pour la 13^e année consécutive.

Cette année encore, les résultats de l'UTP témoignent de la qualité de gestion de l'organisation professionnelle.

La progression de la cotisation de la régie RATP et celle du financement du paritarisme avec le solde du reste dû de la branche ferroviaire 2018 ainsi que l'évolution très favorable du résultat GIE 2018 contribuent à la croissance des recettes.

Par ailleurs, les charges d'exploitation sont maîtrisées et ont ainsi permis de poursuivre les études engagées

en 2018 et d'être accompagné sur de nouvelles études en 2019 tout en maintenant un niveau d'investissement pour la qualité de travail des équipes et l'accueil des adhérents (réaménagement des accueils, sonorisation des salles de réunion avec mise en place de micros fixes et nomades, fontaines à eau, etc.)

Enfin, l'UTP soutient la réalisation de la plateforme de Vérification des adresses de contrevenants (VACS) et Futur en Train, Association pour le développement des formations et de la promotion des métiers ferroviaires (ADFPMF).

ACTIF (en euros)

	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amortissement	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				643,00
Logiciels	12 839,00	12 839,00	0,00	643,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				9 867 161,00
Constructions	11 630 982,00	2 429 340,00	9 201 642,00	9 622 423,00
Installations techniques, matériels et outillages	4 406,00	2 868,00	1 538,00	2 768,00
Autres immobilisations corporelles	378 791,00	171 597,00	207 194,00	241 971,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	60 900,00	60 000,00	900,00	60 900,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	12 087 918,00	2 676 644,00	9 411 274,00	9 928 704,00
CRÉANCES				1 110 676,00
Acomptes fournisseurs	28 447,00	0,00	28 447,00	28 746,00
Clients et comptes rattachés	31 488,00	3 570,00	27 918,00	409 059,00
Autres créances	557 453,00	0,00	557 453,00	672 871,00
DISPONIBILITÉS	2 262 170,00	0,00	2 262 170,00	947 549,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	40 680,00	0,00	40 680,00	52 726,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 920 237,00	3 570,00	2 916 667,00	2 110 951,00
TOTAL ACTIF (I + II)	15 008 155,00	2 680 214,00	12 327 941,00	12 039 656,00

PASSIF (en euros)

	31/12/2019	31/12/2018
	12 mois	12 mois
FONDS ASSOCIATIF		
Réserve générale	7 486 774,00	6 961 510,00
Report à nouveau	31 357,00	31 357,00
Résultat de l'exercice	610 515,00	525 264,00
TOTAL (I)	8 128 646,00	7 518 131,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	300 000,00	0,00
FONDS DÉDIÉS/SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (III)	64 636,00	78 485,00
TOTAL FONDS PROPRES (I + II + III)	8 493 282,00	7 596 616,00

EMPRUNTS ET DETTES

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 190 736,00	3 561 942,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 004,00	327 495,00
Dettes fiscales et sociales	434 912,00	481 574,00
Autres dettes	1 040,00	52 923,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	38 966,00	19 105,00
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (IV)	3 834 659,00	4 443 040,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0,00	0,00
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	12 327 941,00	12 039 656,00

PRODUITS D'EXPLOITATION (en euros)	2019	2018	Écart 2019 réalisé 2018 réalisé
	12 mois	12 mois	
Cotisations des adhérents TU/TI	3 420 485,00	3 116 781,00	303 704,00
Cotisations des membres associés	77 070,00	77 875,00	- 805,00
Cotisations des adhérents ferroviaires	1 566 214,00	1 564 473,00	1 741,00
Cotisations des membres partenaires	0,00	0,00	0,00
Participation au FIER	0,00	0,00	0,00
Vente des publications UTP	11 347,00	7 472,00	3 875,00
Recettes Salon – Bus d'Or	0,00	50 050,00	- 50 050,00
Subventions	0,00	37 500,00	- 37 500,00
Produits divers, transferts de charges, remboursements études, participation GITL	572 067,00	473 442,00	98 625,00
ADPFMF	91 050,00	76 566,00	14 484,00
VACS	2 386,00	3 969,00	- 1 583,00
Reprises provisions	0,00	72 120,00	- 72 120,00
TOTAL (I)	5 740 617,00	5 480 248,00	260 369,00

CHARGES D'EXPLOITATION (en euros)	2019	2018	Écart 2019 réalisé 2018 réalisé
	12 mois	12 mois	
Dépenses – Fonctionnement général dont:	1 448 051,00	1 541 397,00	- 93 346,00
Frais généraux	814 438,00	869 692,00	- 55 254,00
Frais d'édition des publications UTP	35 509,00	58 638,00	- 23 129,00
Études/Conseils	472 608,00	343 963,00	128 645,00
Actions de communication	125 495,00	269 104,00	- 143 609,00
Dépenses – Salon/GIE/Bus d'Or	19 130,00	98 533,00	- 79 403,00
Impôts, taxes et versements assimilés	302 405,00	276 730,00	25 675,00
Salaires et traitements	1 949 109,00	1 822 417,00	126 692,00
Charges sociales	856 536,00	878 267,00	- 21 731,00
Autres charges de gestion courante	58 014,00	80 488,00	- 22 474,00
Dotations aux amortissements des immobilisations	624 903,00	578 290,00	46 613,00
Dotations aux provisions pour risques et charges	303 570,00	0,00	303 570,00
TOTAL (II)	5 561 716,00	5 276 121,00	285 595,00
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	178 901,00	204 127,00	- 25 227,00

PRODUITS FINANCIERS (en euros)	2019	2018	Écart 2019 réalisé 2018 réalisé
	12 mois	12 mois	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
Produits participations – GIE-VACS	526 687,00	389 523,00	137 164,00
Autres intérêts et produits assimilés	7 568,00	7 948,00	- 380,00
TOTAL (III)	534 255,00	397 471,00	136 784,00

CHARGES FINANCIÈRES (en euros)	2019	2018	Écart 2019 réalisé 2018 réalisé
	12 mois	12 mois	
Intérêts et charges assimilées	116 490,00	62 399,00	54 091,00
TOTAL (IV)	116 490,00	62 399,00	54 091,00
2 - RÉSULTAT FINANCIER (III – IV)	417 765,00	335 071,00	82 694,00

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV)	596 666,00	539 199,00	57 467,00
--	-------------------	-------------------	------------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS (en euros)	2019	2018	Écart 2019 réalisé 2018 réalisé
	12 mois	12 mois	
Sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00
Sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00
Reprise sur provisions	78 485,00	64 550,00	13 935,00
TOTAL (V)	78 485,00	64 550,00	13 935,00

CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros)	2019	2018	Écart 2019 réalisé 2018 réalisé
	12 mois	12 mois	
Sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00
Sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
VNC éléments actifs cédés	0,00	0,00	0,00
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	64 636,00	78 485,00	- 13 849,00
TOTAL (VI)	64 636,00	78 485,00	- 13 849,00

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	13 849,00	- 13 935,00	27 784,00
---	------------------	--------------------	------------------

Engagements à réaliser sur subventions attribuées (VII)	0,00	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00	0,00	0,00

SOUS-TOTAL PRODUITS (I + III + V)	6 353 357,00	5 942 269,00	411 088,00
--	---------------------	---------------------	-------------------

SOUS-TOTAL CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 742 842,00	5 417 005,00	325 837,00
---	---------------------	---------------------	-------------------

5 - RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (Produits – Charges)	610 515,00	525 264,00	85 251,00
---	-------------------	-------------------	------------------

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs les adhérents
du syndicat professionnel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat professionnel Union des transports publics relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

1. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations » de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquelles se fonde la comptabilisation des immobilisations, à revoir les calculs effectués par le syndicat professionnel.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

3. VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Fait à Paris, le 6 avril 2020,
Pour la société SOFREC Associés Franciliens
Laurent Rioux
Commissaire aux comptes



Conception-réalisation : **A** | n o i r | , | www.anoir.fr

Crédits photographiques : page 1 : Éric Flogny, Keolis Dijon/ Jacques Blanchard, Alex Profit; Médiathèque SNCF/Christophe Recoura, Kostia Milhakiev; page 2 : Leonid Andronov - stock.adobe.com; page 4 : stock.adobe.com; page 6 : Julien Lutt / Capa Pictures; page 7 : Bruno Mazodier; page 10 : Bruno Mazodier, Shoooot/Stéphane Herbert, RATP/Jean-François Mauboussin, Cecilia Garroni Parisi, Shoooot/Stéphane Herbert; page 11 : RATP, SNCF, Carsten Andersen, Franck Dunouau, Cecilia Garroni Parisi, Jean Chiscano, Augustin Detienne, Maxime Huriez, François Moura/RTM, Shoooot/Stéphane Herbert, Julien Lutt/CAPA Pictures, DR/Eurotunnel, Bertrand Jacquot/SNCF, Bruno Mazodier, Bruno Marguerite/RATP; page 12 : Bruno Mazodier; page 17 : SNCF, Bruno Mazodier; page 19 : Anne-Christine Pojoulat/RTM, Bruno Mazodier; page 21 : LD-Keolis, Julien Lutt / CAPA Pictures; page 23 : SNCF, EU/ Mauro Bottaro; page 25 : Bruno Mazodier, RATP/Jean-François Mauboussin; page 27 : RATP/Jean-François Mauboussin, Bruno Mazodier; page 29 : Médiathèque SNCF; page 31 : Deroubaix, Shoooot/Stéphane Herbert; page 32 : Véronique Tarka; page 33 : Bruno Mazodier, Photo 12, François Moura/RTM, Augustin Detienne; page 35 : Gajus - stock.adobe.com, DR/UTP; page 36 : Claire Seppecher; page 37 : Bruno Mazodier; page 38 : Bruno Mazodier; page 39 : DR/UTP; pages 40 et 41 : Bruno Mazodier; page 42 et 52 : DR/UTP; page 43 : Bruno Mazodier, DR/UTP; pages 47, 50 et 53 : Christophe Recoura

Mise en ligne le 10 juillet 2020.



17, rue d'Anjou 75008 Paris
Téléphone : +33 (0) 1 48 74 63 51

www.utp.fr



*L'UTP, première organisation professionnelle
à atteindre le plus haut niveau de certification.*

